

RAPPORT DU JURY session 2026

Concours de recrutement des professeurs de sport



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ministère de l'éducation nationale
Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative**

**Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines**

**Concours de recrutement des professeurs de sport (PS)
SESSION 2026**

Rapport établi par Catherine Baratti-Elbaz, présidente des jurys
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Et Virginie Nataf, vice-présidente
Professeur de sport hors classe

En collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs des épreuves
Partie statistique établie par le département des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs,
techniques, pédagogiques, sociaux, de santé, de direction et d'inspection
(DGRH D2-5)
Source : Cyclades

SOMMAIRE

Table des matières

Introduction.....	5
1. Données générales des concours	5
1.1. Calendrier de la session 2026 des concours.....	5
1.2. Nombre de postes ouverts aux concours.....	5
1.2.1. Les postes ouverts pour la session 2025.....	5
1.2.2. Historique des postes ouverts aux différents concours depuis la session 2021	6
1.3. Les candidats aux concours.....	7
1.3.1. Les candidats inscrits.....	7
1.3.2. Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité	9
1.4. Le jury des concours	10
2. L'admissibilité des concours.....	12
2.1. Les épreuves d'admissibilité des concours	12
2.1.1. Nature des épreuves	12
2.1.2. L'épreuve de la note pour les concours CAS et CTS	12
2.1.3. L'épreuve d'élaboration d'un projet pour les concours externes	18
2.1.4. L'épreuve d'élaboration d'un projet pour le concours réservé aux SHN	28
2.2. Délibération d'admissibilité des concours	36
2.2.1. Les notes obtenues aux différents concours.....	36
2.2.2. Les barres d'admissibilité	36
3. Les épreuves d'admission des concours	37
3.1. L'épreuve d'admission n° 1 : l'épreuve orale de langue anglaise	37
3.1.1. Organisation et conditions de l'épreuve	37
3.1.2. Appréciations et remarques particulières relatives à la prestation des candidats en référence avec les différents critères retenus dans la grille d'évaluation.	38
3.1.3. Notes obtenues par les candidats à l'épreuve 1.....	41
3.2. L'épreuve d'admission n° 2 : l'entretien avec le jury	41
3.2.1. Conditions d'organisation de l'épreuve et fonctionnement du jury	41
3.2.2. Appréciations et remarques relatives à la prestation des candidats en référence avec les différents critères retenus dans la grille d'évaluation	42
3.2.3. Conseils aux candidats et formateurs	44
3.2.4. Notes obtenues à l'épreuve 2.....	45
3.3. L'épreuve d'admission n° 3 : l'analyse d'une vidéo	46
3.3.1. Cadre réglementaire et conditions de l'épreuve	46
3.3.2. Fonctionnement du jury	46
3.3.3. Attendus du jury.....	47

3.3.4.	<i>Conseils aux candidats et formateurs</i>	48
3.3.5.	<i>Notes obtenues à l'épreuve 3.....</i>	49
4.	Délibérations d'admission des concours.....	49
4.1.	Concours réservé aux SHN	49
4.2.	Concours CAS interne.....	50
4.3.	Concours CAS externe	50
4.4.	Concours CTS.....	50
4.5.	Conclusions générales des concours.....	50
4.5.1.	<i>Profil des candidats recrutés</i>	51
4.5.2.	<i>Remerciements.....</i>	51
4.5.3.	<i>Statistiques générales des concours depuis 2022</i>	52

Introduction

Le calendrier de la session 2026 est comparable à celui des sessions précédentes, exceptée l'année 2024 dont les dates ont été avancées en raison de l'organisation des Jeux Olympiques en France.

Cette session 2026 est marquée par une baisse globale de 38% du nombre de postes ouverts au recrutement, pour tous les concours de professeurs de sport confondus, au regard de 2025.

Le présent rapport s'inscrit dans le souhait d'éclairer les futurs candidats et leurs formateurs pour la préparation au concours de professeur de sport, en leur facilitant une juste compréhension du contenu des épreuves et des attentes des membres du jury.

1. Données générales des concours

1.1. Calendrier de la session 2026 des concours

Le calendrier est commun pour les concours de recrutements sur les postes de CAS et CTS. En revanche il est donné la possibilité aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours réservé mais également aux autres concours, ce qui explique et justifie le décalage des dates des épreuves d'admission et d'admissibilité entre ces concours.

Etapes des concours	Dates
Inscriptions des candidats	18 septembre au 2 décembre 2025
Épreuves d'admissibilité	SHN : 20 janvier 2026 CAS et CTS : 21 et 22 janvier 2026
Correction des copies	25 février au 13 mars 2026
Réunion d'admissibilité du jury	18 mars 2026
Date limite d'envoi des dossiers	7 avril 2026
Épreuves d'admission	SHN : 15 juin au 19 juin 2026 CAS et CTS : 29 juin au 3 juillet 2026
Réunions d'admission du jury	SHN : 19 juillet 2026 CAS et CTS : 7 juillet 2026

1.2. Nombre de postes ouverts aux concours

1.2.1. Les postes ouverts pour la session 2026

Par arrêté du ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative en date du **08 septembre 2025**, a été autorisé, au titre de l'année 2026, l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de professeurs de sport dans l'option conseillers d'animation sportive (CAS) et de concours externes dans l'option conseiller technique sportif (CTS). Dans l'option CTS, les concours sont ouverts dans 10 disciplines différentes.

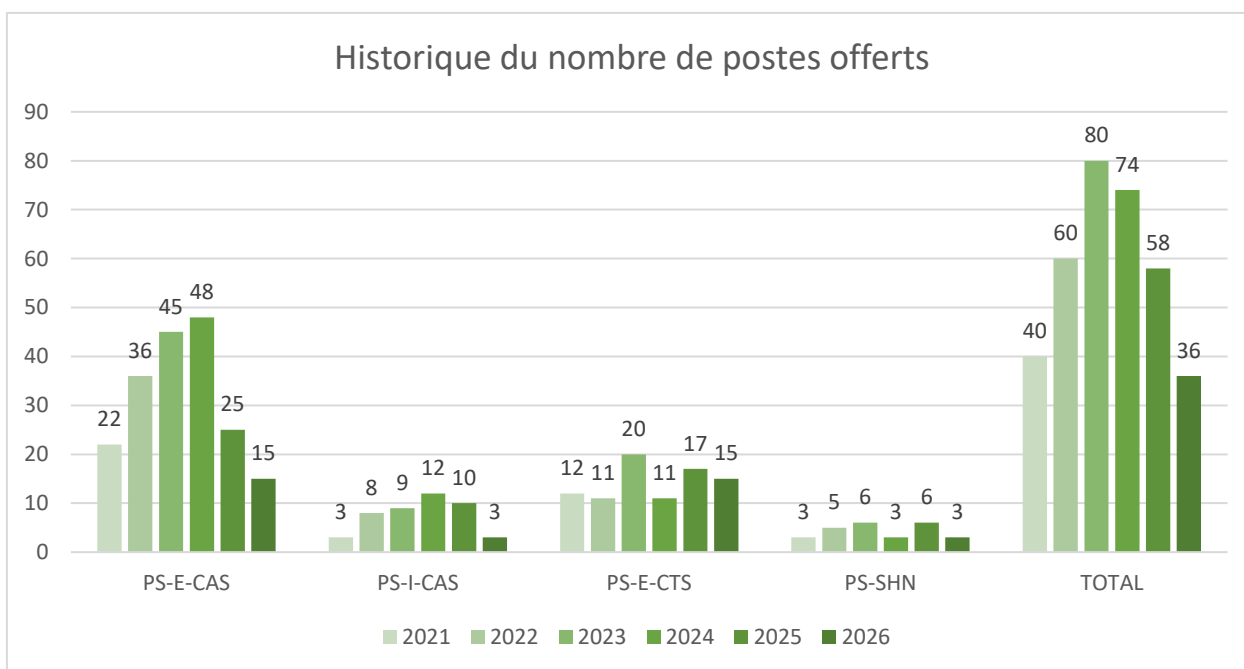
Par arrêté de la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative en date du **05 janvier 2026**, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2026, aux concours de sélection sur épreuves pour le recrutement de professeurs de sport a été fixé :

- Pour le concours réservé aux sportifs de haut niveau a été fixé à **3** ;
- Pour le concours externe, option conseiller d'animation sportive à **15** ;
- Pour le concours interne, option conseiller d'animation sportive à **3** ;
- Pour le concours externe, option conseiller technique sportif à **15** postes dans 10 disciplines
 - Athlétisme : 1 ;
 - Aviron : 1 ;
 - Badminton : 1 ;
 - Boxe : 1 ;
 - Cyclisme : 1 ;
 - Handball : 2 ;
 - Judo : 1 ;
 - Natation : 2 ;
 - Rugby à 15 : 3 ;
 - Tennis : 2.

Le nombre de postes ouverts au concours a été publié après la fin de la période d'inscription aux concours et quinze jours avant les premières épreuves d'admissibilité.

1.2.2. Historique des postes ouverts aux différents concours depuis la session 2021

Le nombre total de postes ouverts aux concours est encore en baisse cette année, pour la 4^{ème} session consécutive après un nombre maximal de postes ouverts atteint lors de la session 2023 avec 80 postes au total des concours. Par rapport à cette session 2023, la baisse du nombre total de postes ouverts en 2026 au concours est de 55%. Cette session 2026 est la 1^{ère} session offrant le moins de postes aux candidats sur les 6 dernières années.



En proportion, au regard de la session précédente, c'est le nombre de recrutement de professeur de sport (PS) sur des postes de CAS interne qui subit la baisse la plus significative avec une diminution de 70% (10 à 3 postes).

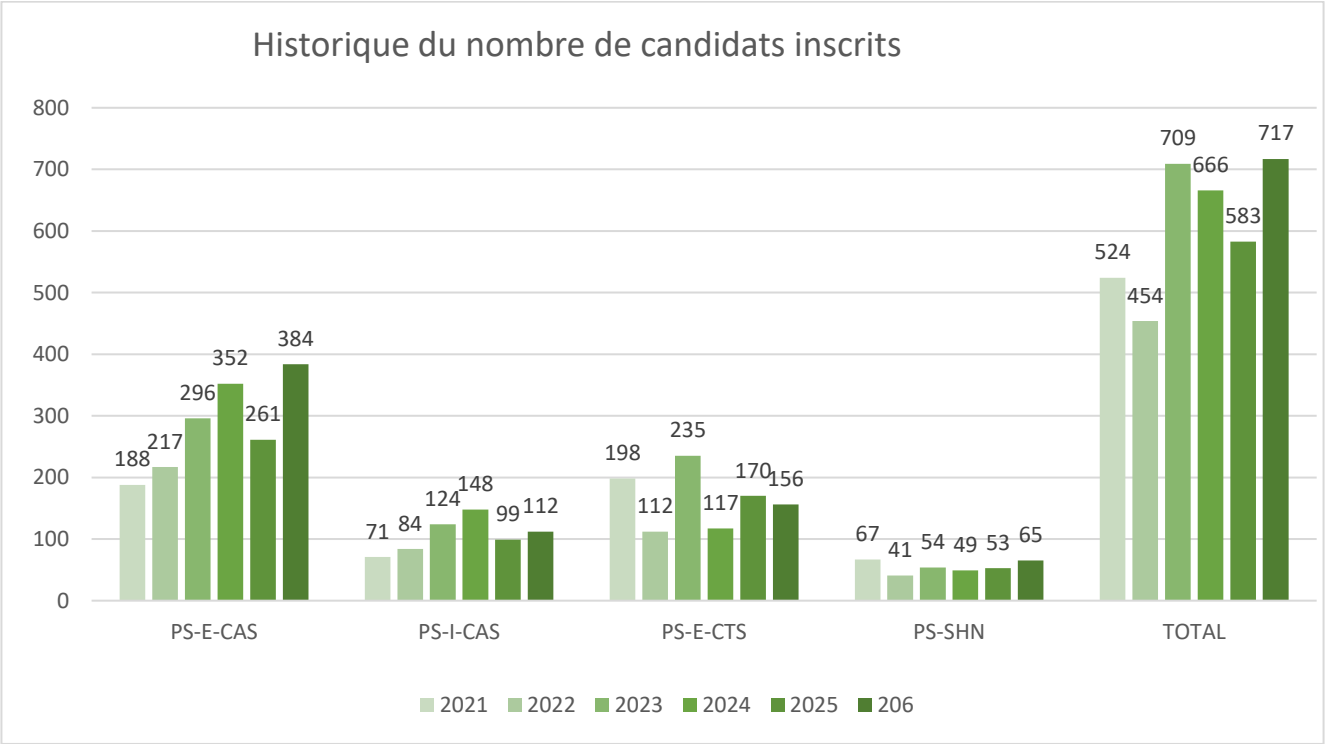
Aussi, le recrutement sur des postes de CAS externe continue de diminuer avec 40% de postes en moins (25 à 15). Pour les concours externes de CTS, c’est le nombre de disciplines ouvertes qui baisse sensiblement (15 à 10). Quant au recrutement de professeur de sport via le concours réservé aux SHN, après une augmentation en 2025, le nombre retombe à 3 postes.

1.3. Les candidats aux concours

1.3.1. Les candidats inscrits

1.3.1.1 Historique du nombre de candidats inscrits

Le nombre total de candidats inscrits aux concours est en augmentation de 23% en 2026 par rapport à 2025, le nombre le plus important depuis 2021.



L’augmentation la plus importante du nombre de candidats se concentre sur le concours de CAS, en externe. Le recrutement sur les postes de CTS, malgré une baisse, reste attractif, mais variable selon les disciplines ouvertes au recrutement, 10 en 2026 contre 15 en 2025. Elles ont été connues dès le 08 septembre, en amont même de l’ouverture de la période d’inscription des candidats au concours, les candidats ayant la garantie de l’ouverture d’au moins un poste dans chacune des disciplines. Même si le nombre de postes ouverts est en baisse, les inscriptions au concours réservé aux sportifs de Haut Niveau, augmentent, ce qui confirme son attractivité et sa sélectivité.

Concours	Postes	Inscrits	Inscrits/poste
PS-E-CAS	15	384	25,6
PS-I-CAS	3	112	37,3
PS-E-CTS*	15	156	10,4
PS-SHN	3	65	21,6
TOTAL PS	36	717	19,9

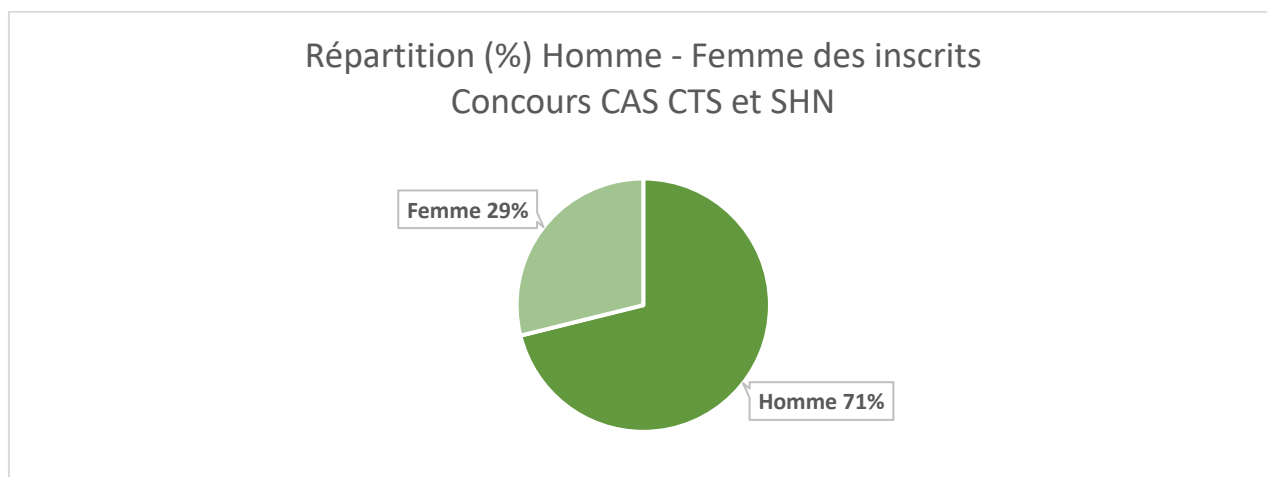
*toutes disciplines confondues

Le ratio nombre de candidats inscrits par nombre de postes ouverts est de 19,9 sur l'ensemble des concours avec des variations significatives (de 10,4 à 37,3), entre les différents concours, notamment concernant celui du recrutement interne des CAS nettement plus important. Ces ratios sont également très variables selon les disciplines des postes de CTS ouverts au recrutement, comme le montre le tableau ci-dessous avec des variations de 4 pour le tennis à 25 pour l'athlétisme.

Concours	Postes	Inscrits	Inscrits/poste
PS-E-CTS	15	156	10,4
<i>PS-E-CTS-ATHLE</i>	1	25	25
<i>PS-E-CTS-AVIR</i>	1	8	8
<i>PS-E-CTS-BAD</i>	1	15	15
<i>PS-E-CTS-BOXE</i>	1	6	6
<i>PS-E-CTS-CYCL</i>	1	20	20
<i>PS-E-CTS-HAND</i>	2	18	9
<i>PS-E-CTS-JUDO</i>	1	13	13
<i>PS-E-CTS-NATA</i>	2	18	9
<i>PS-E-CTS-RGBY</i>	3	25	8,3
<i>PS-E-CTS-TENNIS</i>	2	8	4

1.3.1.2 Profil des candidats inscrits aux différents concours

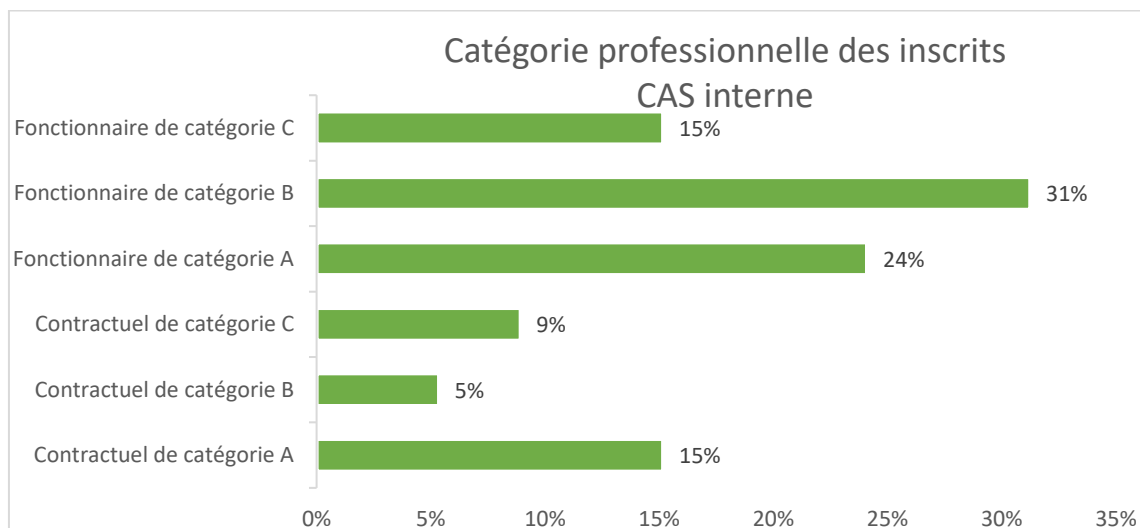
Les femmes sont toujours largement minoritaires parmi les candidats inscrits aux concours. Les candidates représentent seulement 15% de tous les candidats aux concours CTS et à peine un tiers des candidats au concours externe des CAS.



La moyenne d'âge des candidats inscrits à tous les concours est de 36 ans. Elle varie peu selon les concours, si ce n'est pour le concours CAS interne pour lequel la moyenne est plus élevée (40 ans).

Les deux tiers des candidats des concours externes sont sans emploi ou hors fonction publique.

Les candidats inscrits au concours interne CAS sont des fonctionnaires et contractuels de catégorie A pour près de 40% d'entre eux. Plus de deux tiers d'entre eux sont déjà des fonctionnaires, toutes catégories confondues (A, B et C).



1.3.2. Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité

1.3.2.1 Les effectifs des candidats présents aux épreuves d'admissibilité

Moins de la moitié des candidats inscrits se sont présentés à toutes les épreuves d'admissibilité (43,8%) abaissant le ratio du nombre de candidats présents par nombre de postes ouverts au recrutement de 19,9 à 8,7. Le pourcentage de candidats présents aux épreuves est inférieur à celui de la session précédente. Cela étant, la baisse du nombre de postes augmente la sélectivité moyenne des concours de près de 10 points. Avec des taux très variables de présents par rapport aux inscrits selon les disciplines, la sélectivité des concours de CTS varie de 0,5 à 11, la moyenne étant nettement plus faible que celle des autres concours à 4,7. A noter, que dès les épreuves d'admissibilité, un concours CTS, n'est pas en mesure de pourvoir les postes offerts.

Le concours réservé aux SHN est celui qui perd le moins de candidats entre la fin de la période des inscriptions et la fin des épreuves d'admissibilité. Ainsi ce concours s'avère le plus sélectif, avec le concours CAS interne, avec un ratio de 14,3 candidats présents par nombre de postes ouverts au concours.

Les concours sont nettement plus sélectifs en 2026 par rapport à la session 2025.

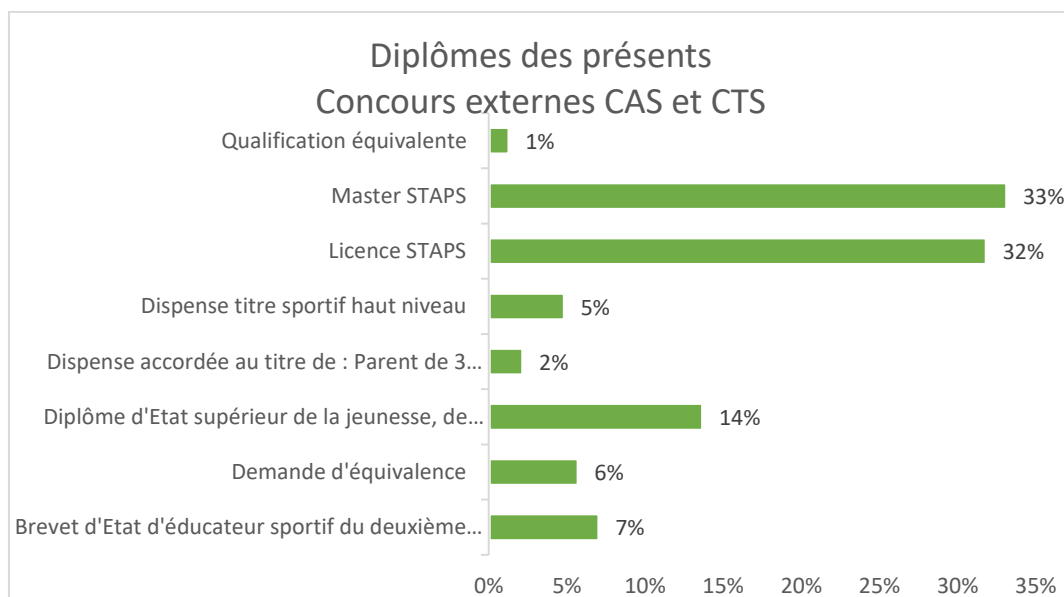
Concours	Postes	Inscrits	Présents épreuves d'admissibilité	%présents/inscrits	présents/postes
PS-E-CAS	15	384	156	40,6%	10,4
PS-I-CAS	3	112	45	40,2%	15
PS-E-CTS	15	156	70	44,9%	4,7
<i>PS-E-CTS-ATHLE</i>	1	25	11	44,0%	11
<i>PS-E-CTS-AVIR</i>	1	8	6	75,0%	6
<i>PS-E-CTS-BAD</i>	1	15	8	53,3%	8
<i>PS-E-CTS-BOXE</i>	1	6	2	33,3%	2
<i>PS-E-CTS-CYCL</i>	1	20	8	40,0%	8
<i>PS-E-CTS-HAND</i>	2	18	9	50,0%	4,5
<i>PS-E-CTS-JUDO</i>	1	13	3	23,1%	3
<i>PS-E-CTS-NATA</i>	2	18	9	50,0%	4,5
<i>PS-E-CTS-RGBY</i>	3	25	13	52,0%	4,3
<i>PS-E-CTS-TENNIS</i>	2	8	1	12,5%	0,5
PS-SHN	3	65	43	66,1%	14,3
TOTAL PS	36	717	314	43,8%	8,7

1.3.2.2 Le profil des candidats présents aux épreuves d'admissibilité

En proportion les femmes restent minoritaires avec 35% des candidats présents sur l'ensemble des concours. Cependant, excepté pour les concours CTS où leur représentation est faible (16%), celle des autres monte à 40%. La moyenne d'âge est la même parmi les présents.

19% des candidats ont passé les épreuves dans la région académique d'Île-de-France. Des épreuves se sont déroulées dans 22 académies de l'hexagone et 5 académies des territoires et départements ultra-marins.

La très grande majorité des candidats présents aux concours externes, CAS et CTS, sont diplômés STAPS, licence et master.

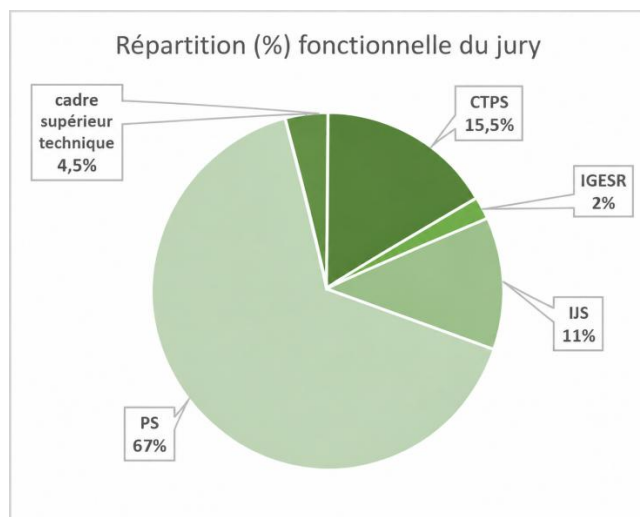


1.4. Le jury des concours

Pour les concours de l'encadrement, de la jeunesse et des sports le président, le vice-président, comme les autres membres de jury, ne peuvent participer, pour chacune de ces fonctions, à plus de quatre sessions successives. Dans ce cadre, le jury commun à tous les concours a été renouvelé à hauteur d'un tiers pour cette session par rapport à la précédente.

La présidente du jury des concours de recrutement des professeurs de sport ouverts au titre de la session 2026 a été nommée le 20 novembre 2025. Vu l'arrêté du 3 octobre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des professeurs de sports et sur proposition de la présidente du jury, ont été nommés le 29 janvier : une vice-présidente du jury (la même que pour la session précédente), 43 membres du jury et 6 correcteurs. Les femmes représentent 46,6 % des 45 membres du jury.

Les membres du jury sont majoritairement des professeurs de sport.



CTPS : conseiller technique et pédagogique supérieur ;
 IGESR : inspecteur général de l'éducation, des sports et de la recherche ;
 IJS : inspecteur de la jeunesse et des sports ;
 PS : professeur de sport.

Les consignes générales données aux membres du jury et l'organisation des travaux visent à :

- Garantir l'équité de traitement des candidats en assurant une notation homogène des épreuves écrites ;
- Respecter l'anonymat de la délibération du jury ce qui implique confidentialité et devoir de réserve dans la conduite des travaux ;
- Évaluer les candidats en fonction du niveau du concours de recrutement (concours catégorie A).

Chaque copie a été lue par deux correcteurs en aveugle, avant une harmonisation entre les deux correcteurs. La correction des copies de chaque épreuve est coordonnée par des membres du jury qui établissent des référentiels de correction partagés par tous les correcteurs. Pour harmoniser les évaluations, le travail des coordonnateurs a consisté à relire certaines copies à la demande des correcteurs, en particulier lorsqu'il s'agissait de discriminer des copies et des notes souvent très proches notamment dans les tranches 8-10, 10-12 et 13-15. Par ailleurs, les coordonnateurs ont pu procéder à une relecture de certaines copies afin de s'assurer de l'homogénéité de la notation entre les doublettes.

Cette année encore, la correction des épreuves écrites s'est déroulée sous forme dématérialisée au moyen d'une plateforme numérique sécurisée permettant la mise à disposition des copies aux membres du jury. Les correcteurs ainsi que les coordonnateurs des épreuves ont souligné les atouts de ce mode de correction qui permet un travail approfondi et une bonne harmonisation au sein des doublettes de correction et entre elles.

Il convient également de rappeler que dans la mesure du possible, les copies des candidats à un même concours sont corrigées par la même doublette de correcteurs, ce qui là-aussi participe à une bonne harmonisation des notes de personnes candidatant au même concours et un traitement équitable entre eux.

2. L'admissibilité des concours

2.1. Les épreuves d'admissibilité des concours

2.1.1. Nature des épreuves

Les deux épreuves, la rédaction d'une note comme l'élaboration d'un projet durent 4 heures chacune, quel que soit le concours. En revanche, la prise en compte de chaque épreuve varie selon le concours concerné.

Descriptif des épreuves d'admissibilité (durée : 4 heures)	Coefficient	Concours externe	Concours interne	Concours SHN
Ecrit 1 : Épreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Le traitement du sujet doit permettre de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des préconisations concrètes s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une culture sportive	2	X	X	
Ecrit 2 : Épreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation. Le candidat choisit sur table un des trois exercices suivants : • Élaboration d'un projet d'entraînement ; • Élaboration d'un projet de formation ; • Élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives.	3	X		X
Total coefficient		5	2	3

Le jury regrette que certaines copies aient dû être écartées, à la suite d'une rupture d'anonymat de la part des candidats. Il recommande un rappel plus explicite et plus systématique des consignes.

2.1.2. L'épreuve de la note pour les concours CAS et CTS

2.1.2.1 Intitulé du sujet

Dans une société où le numérique prend une place croissante, le développement de l'esport et des pratiques connectées particulièrement chez les jeunes, interroge nos politiques sportives. Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national, vous sollicite pour élaborer une stratégie pour agir concrètement dans ces domaines dans les prochaines années. À partir des documents joints, vous rédigerez, pour le destinataire de votre choix mentionné ci-dessus, une note présentant une analyse de la situation et faisant émerger des éléments de décision et d'orientations stratégiques.

Le dossier de 24 pages est composé de 10 documents de natures variées :

- **Document 1** : Extraits du rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation du Sport et de la Recherche « Quelle gouvernance pour le développement du esport en France ? » mai 2024 (3 pages)
- **Document 2** : Extraits de la stratégie nationale interministérielle esport 2020-2025 (3 pages)

- **Document 3** : Extraits du rapport de tendances « Digitaliser les organisations sportives pour accroître leur résilience et favoriser la promotion du sport en Europe. Paris&Co et Pôle Ressources National Sport Innovation. Mars 2025 (2 pages)
- **Document 4** : Appel à projets de l'Agence Nationale du Sport (ANS) : soutien à la transformation numérique des fédérations sportives, 20 février 2024 (4 pages)
- **Document 5** : Extraits de l'analyse des réponses aux questionnaires adressés aux membres du CNOSF. Janvier 2025 (1 page)
- **Document 6** : Développement de l'eSport en France : comment la scène e-sportive s'impose. Esports Insider site d'actualités indépendant, 10/06/2025 (3 pages)
- **Document 7** : Dossier e-sport BPI France du 25 juillet 2024 (5 pages)
- **Document 8** : Les objets connectés pour le sport, extrait du site Internet connectmysport.fr. Septembre 2023 (2 pages)
- **Document 9** : Article de Margaux Genre-Grandpierre du 29 juillet 2024 sur le site www.lepack-accelérateur.com accélérateur de start-up dédié au sport business (2 pages)
- **Document 10** : Le sport connecté : une révolution technologique au service de la performance, publié le 8 Septembre 2024 sur le site lenergeek.com (1 page)

2.1.2.2 Remarques générales sur le sujet

Le sujet présentait une difficulté réelle de délimitation, du fait de la juxtaposition de deux domaines distincts - l'esport et les pratiques connectées - qui se rejoignent par le numérique mais ne répondent ni aux mêmes logiques ni aux mêmes enjeux de politiques publiques. Le thème du sujet portait bien sur deux domaines : la prise en compte du développement du « eSport » et des « pratiques connectées », en particulier chez les jeunes par les acteurs mettant en œuvre les politiques publiques en matière de sport. La base documentaire était volontairement ouverte et permettait d'aborder le sujet sous des angles institutionnels, économiques, éducatifs, sanitaires, technologiques et de performance. Elle comportait suffisamment de données chiffrées pour étayer les argumentaires. Malheureusement les derniers textes ont souvent été mis de côté.

L'un des points de vigilance majeurs résidait dans la capacité à ne pas confondre gaming, sport virtuel et pratique sportive connectée. La réponse ne pouvait se limiter à une réflexion sur l'esport, pas davantage qu'à un inventaire d'objets connectés. Elle devait articuler les deux champs, les relier à la commande et faire émerger plusieurs choix stratégiques hiérarchisés.

Le sujet invitait à la création de stratégies et d'actions innovantes, à questionner le périmètre du ministère chargé des sports et du mouvement sportif. Il ne s'agissait ni de promouvoir indistinctement toutes les pratiques numériques, ni de les tenir à distance, mais d'identifier les situations dans lesquelles elles peuvent servir les politiques publiques du sport et celles qui nécessitent principalement une coordination interministérielle ou une régulation spécifique.

Le sujet étant souvent libellé de la même façon, il y a parfois des copies très (trop) formatées qui sont construites de manière à répondre à peu près à la commande quel que soit le sujet. Ce choix a été opéré il y a plusieurs années pour aider les candidats à apporter une réponse à la commande. Il nous semble judicieux de conserver la structure de formalisation du sujet telle quelle est aujourd'hui, tout en insistant sur une attente des correcteurs de propositions originales et innovantes.

2.1.2.3 Appréciation globale sur le niveau de culture générale et sportive des candidats

Les copies des concours externes de recrutement des professeurs de sport sont extrêmement hétérogènes par manque à la fois de connaissances, de compréhension et de traitement de la commande, de niveau de culture professionnelle et de maîtrise de la méthodologie d'une note. A plusieurs reprises, les candidats donnent des

éléments chiffrés et de contexte sans jamais les mettre au service de l'argumentation et de leurs propositions. Les copies des concours CTS ont en général démontré plus de connaissances du champ professionnel que les copies des concours CAS, et surtout du CAS interne dont le niveau des productions est globalement faible. Certains candidats font preuve d'une méconnaissance du métier de professeur de sport, auquel ils se destinent, et de l'environnement professionnel dans lequel s'inscrivent ses actions.

L'analyse du sujet a souvent été partielle, la prise en compte du public jeune était parfois diluée voir occultée. Les candidats n'ont souvent pas identifié de public alors que le sujet précisait explicitement le public jeune. Il en est de même pour le eSport et les pratiques connectées, les candidats ont majoritairement traité l'un ou l'autre et non les deux thèmes. Le niveau global en matière de culture générale reste moyen dans l'ensemble.

Une partie des candidats est préparée mais ce n'est pas la majorité. La notion de note n'est pas bien appréhendée, ce qui ne leur permet pas de répondre aux attendus d'un exercice professionnel permettant une lecture rapide. Beaucoup de copies sont encore trop dissertatives, en particulier pour les parties de présentation du contexte et des enjeux, l'exercice de synthèse de la base documentaire n'est pas suffisant. Le niveau de connaissances réglementaires trop faible ne permet pas à certains candidats de traiter pleinement le sujet proposé.

Contrairement aux précédentes sessions, peu de copies se situaient autour de la moyenne, celles-ci étaient soit d'un niveau très faible ou à l'inverse d'un bon niveau. Les très bonnes copies sont malgré tout relativement rares.

2.1.2.4 Les points forts des copies

Les candidats les mieux préparés présentent des copies qui répondent aux attentes. Ils savaient notamment faire la différence entre une note de synthèse (exercice qui n'était pas attendu dans ce cas présent) et une note stratégique de propositions qui permet d'aller au-delà des documents proposés. Ils ont traité l'ensemble du sujet, les 2 thématiques et le public jeune en fil conducteur.

Les meilleures productions ont mis en avant des connaissances des outils numériques et des pratiques digitales dans les fédérations, structures sportives et la société. Elles ont également démontré la créativité du candidat pour proposer des orientations et actions innovantes.

Les meilleurs candidats ont démontré une bonne connaissance des périmètres d'action des DRAJES et des SDJES. Les propositions étaient adaptées à un contexte territorial en lien au contexte professionnel au regard des relations partenariales à mener avec le mouvement sportif, les services de l'État, les établissements ou autres structures (ESMS, etc.) et des leviers à mobiliser.

La forme attendue de la note professionnelle a été généralement respectée, c'est-à-dire de disposer d'éléments structurés et hiérarchisés permettant au lecteur de la note de prendre des décisions. La base documentaire était au service des candidats qui ont su et pu justifier et compléter leur argumentation soit dans la stratégie soit dans les préconisations effectuées.

Plusieurs candidats issus de fédérations ou territoires ayant déjà travaillé concrètement sur le sujet du eSport et des pratiques connectées ont semblé plus armés pour traiter le sujet.

2.1.2.5 Les points faibles des copies

Le sujet, pourtant d'actualité, a posé des problèmes à certains candidats, notamment par la méconnaissance des acteurs et les champs d'actions possibles. Ils n'ont pas perçu la possibilité d'être innovant en termes de propositions d'actions. Les candidats ont souvent élargi le champ des acteurs et des publics cibles sans tenir

compte du sujet qui était axé sur le public jeune. Les connaissances territoriales et/ou fédérales ne sont pas contextualisées au regard de la commande.

Le positionnement comme cadre d'État n'apparaît pas suffisamment dans les copies CTS. Les actions proposées sont rarement mises en perspectives au regard des enjeux des politiques publiques

La notion de stratégie (hiérarchisation des propositions) est inexistante dans une grande partie des copies et plus particulièrement en CAS interne. De très nombreuses copies occultent la commande et la notion d'aide à la décision. Trop souvent après lecture de la note, le destinataire n'est pas en mesure de choisir une proposition, alors que l'objectif de cette épreuve réside principalement dans cet aspect.

Enfin, pour la première fois le concours a été marqué par de nombreuses ruptures d'anonymat (nom et prénom du candidat indiqué), tandis que dans certaines copies le lecteur n'est pas en mesure de savoir quelle est la fonction et le service où se situe le candidat.

La qualité orthographique des candidats est chaque année un peu plus en déclin et de moins en moins en phase avec les attendus pour un niveau de cadre A de la fonction publique.

2.1.2.6 Compréhension du sujet, des termes-clés, délimitation d'une problématique, appropriation du sujet

Il y a peu de candidats qui se sont prêtés à l'exercice de définir les termes-clés du sujet et qui cadrent leur analyse de celui-ci en identifiant qu'il convenait de traiter les deux thèmes : pratiques connectées et eSport. Les enjeux ne sont que très rarement définis et il n'y a pas de développement d'une stratégie permettant d'orienter des choix. La cible « public jeune » a été de nombreuses fois occultée ou noyée dans la proposition d'action s'adaptant à tous les publics.

Beaucoup de candidats ont réduit le sujet au développement numérique (digitalisation des formations, dématérialisation des démarches administratives) et non à la prise en compte du développement du eSport et des pratiques connectées. Ces deux domaines étaient importants à définir au préalable, plusieurs définitions étaient présentes dans la base documentaire, pour orienter les propositions d'action.

Les candidats CTS ont rarement structuré une argumentation sur le sujet au regard des enjeux de politiques publiques du sport (ex : accompagner le développement fédéral dans la prise en compte du eSport et des pratiques connectées en considérant les dérives possibles).

2.1.2.7 Traitement du sujet

Le traitement du sujet a souvent été partiel : un seul type de pratique traité (eSport ou pratiques connectées) et public jeune non ciblé. Les bonnes copies se sont distinguées par la prise en compte global du sujet et par des propositions concrètes, opérationnelles, des indicateurs clairs en termes de suivi, d'évaluation et de limites des actions.

Les candidats n'ont pas fait preuve d'innovation ou d'originalité bien que le sujet s'y prêtait. Certains candidats ont présenté les actions mises en œuvre, déclinées des politiques fédérales et publiques sans les relier au sujet. Les actions proposées ne sont pas suffisamment développées pour bien les comprendre : en quoi elles consistent concrètement, dans quel but, comment elles se déclinent, etc.

La majeure partie des copies manque de développement d'idées personnelles et se contente de présenter des dispositifs fédéraux/ministériels déjà existants.

Les éléments qui permettent la prise de décisions sont rarement pertinents (freins, impacts, avantages, calendrier, budget, partenaires) : soit ils ne sont pas présentés, soit les informations données ne sont pas pertinentes ou trop partielles.

2.1.2.8 Niveau de culture générale et sportive

D'une manière générale le niveau de connaissance s'est révélé faible pour de futurs candidats à un poste de catégorie A. La principale difficulté a résidé dans l'exploitation des connaissances des candidats au profit du sujet.

D'une manière générale le niveau des connaissances s'est révélé faible pour de futurs cadres du ministère . La base documentaire était riche en informations. Les candidats ont rarement apporté de nouvelles connaissances liées au sujet.

Les candidats CTS ont pour la plupart présenté des informations d'ordre général sur leur contexte fédéral (licenciés, clubs, nombre de cadres...). Les meilleurs ont identifié les pratiques et outils fédéraux déjà mis en œuvre ou en travaux, dans le champ du sujet.

Les copies qui se détachent sont celles qui font référence à des connaissances personnelles, d'actions innovantes récemment déployées et avec une vision large du champ professionnel et institutionnel.

2.1.2.9 Forme du devoir (structuration de la note, orthographe et syntaxe)

Le format « note » est majoritairement compris, sauf pour les candidats qui ne se sont pas attachés à prendre connaissance des attendus du concours et de l'épreuve. Cependant le format note « stratégique » est à l'inverse omis par la plupart des candidats. Les candidats oublient de préciser quelles propositions ils suggèrent.

L'orthographe est un réel problème. Il est assez facile de repérer les fautes d'inattention des réelles lacunes orthographiques importantes. La syntaxe incertaine dans certaines copies ne permet pas leur compréhension. Certaines copies ne relèvent pas, que ce soit sur les plans orthographique et/ou syntaxique, du niveau demandé pour un concours de catégorie A. Par ailleurs les correcteurs ont parfois du mal à déchiffrer des écritures pas assez appliquées, ce qu'ils regrettent et invitent les candidats à fournir un effort en ce sens, en gardant en tête qu'ils doivent pouvoir être lus !

2.1.2.10 Conseils aux candidats

La production doit être concise, lisible, sans faute, argumentée et directement exploitable.

S'interroger sur l'utilité finale de chaque note rédigée permet de prendre conscience du faible intérêt des inventaires généralistes et des catalogues d'actions qui ne donnent pas au commanditaire de critères pour arbitrer.

S'interroger sur la commande constitue une étape essentielle : c'est le rôle d'un cadre de l'État de questionner, prendre du recul, redonner du sens, prioriser et hiérarchiser. La discussion des termes du sujet doit permettre de proposer une analyse critique et personnelle, puis de justifier les orientations retenues dans un contexte déterminé.

S'approprier la notion de stratégie est essentiel pour témoigner d'une capacité à prioriser les choix, à comparer plusieurs options et à inscrire leur mise en œuvre dans le temps, le territoire ou l'organisation concernée. Il incombe aux candidats de définir les termes clés pour s'approprier le sujet. Quand le candidat fait des choix il est important qu'il les justifie. Il doit analyser la situation et définir les enjeux. L'exercice de la note implique de formuler des propositions, les expliquer et les hiérarchiser.

Nommer les documents utilisés en début de copie est utile mais il est surtout important que les candidats s'appuient et utilisent des données au service de leur argumentation au fil de la rédaction de la copie.

Les candidats doivent s'intéresser à leur contexte professionnel et s'appuyer sur cet environnement professionnel, ainsi que sur leur territoire d'action : contextualiser en s'intéressant à sa discipline, aux politiques publiques mises en œuvre par cette dernière, aux relations possibles entre ligues, comités et clubs / DRAJES / SDJES / établissements publics / mouvement sportif / collectivités territoriales, etc.

Il convient également :

- De s'exercer à l'exercice de rédaction d'une note avec un véritable destinataire professionnel désireux de décider :
 - La notion de note évoque un nombre de pages limité facilitant la lecture rapide, ce qui nécessite pour le candidat d'expliquer clairement et de manière concise ses choix, dans une qualité rédactionnelle d'un niveau de cadre A ;
 - La note ne pose pas un plan type mais s'organise plutôt avec une contextualisation, des propositions hiérarchisées, argumentées et illustrées, un positionnement orientant le choix, dans un ensemble cohérent et lisible ;
 - La production doit être concise, lisible, sans faute, argumentée et directement exploitable ;
 - Le point de vue de chaque candidat doit apparaître : la note alterne présentation de faits et propositions illustrées ; le candidat peut mobiliser ses connaissances personnelles et son expérience pour éclairer et justifier son propos en complément des éléments fournis par la base documentaire.
- De s'interroger sur le sujet et la problématique afin de ne pas rester sur des généralités ;
- De s'approprier la notion de développement d'une « stratégie » qui est essentiel pour prioriser les choix des préconisations ;
- De maîtriser l'organisation et les gouvernances (territoriales, nationales) ;
- De se placer dans un contexte professionnel ;
- De guider le lecteur dans un raisonnement clair et structuré.

Il est conseillé aux candidats d'aller à la rencontre des professionnels en fonction (services, fédérations) pour connaître les problématiques liées aux déclinaisons opérationnelles des missions.

Enfin, le candidat est invité à gérer son temps afin de pouvoir conclure sa production et la relire.

2.1.2.11 *Conseils aux formateurs*

Il est conseillé aux formateurs d'être vigilants sur les méthodologies « type ». Bien que la méthodologie soit importante, il est incontournable que les candidats soient en mesure de faire preuve d'appropriation de la problématique et de proposer leurs visions et des propositions opérationnelles et innovantes. Trop de copies se ressemblent sur la forme sans que le fond soit pertinent. Bien que le format type soit privilégié, une "personnalisation" (données contextualisées à la région, territoire, fédération, activité sportive, etc.) de la copie permettrait aux candidats de se différencier de leurs concurrents.

Les formateurs sont invités à insister sur le caractère « note d'aide à la décision », « note stratégique ». Certains candidats nomment encore leur production « note de synthèse », « note d'opportunité ». Il convient d'inviter les candidats à incarner leur posture et bien marquer leur positionnement par rapport à leur territoire et leur fonction professionnelle, annoncés en début de la note. A ce titre, dans le cadre de leur préparation au concours, des jeux de rôle entre candidats peuvent être mis en place avec une problématique précise : certains se placent comme décideurs (chef de SDJES, DRAJES ou DTN, ...) et d'autres comme professeurs de sport.

L'objectif est :

- D'arriver à être convainquant et ainsi comprendre l'enjeu d'une note et les attendus du destinataire ;
- D'alimenter les connaissances opérationnelles des candidats aux missions des services, notamment des CAS en service, des CTS en fédérations ;
- De se projeter dans la situation professionnelle en se plaçant à la fois dans la posture du professeur de sport et dans celle du destinataire de la note ;
- De travailler sur la proposition d'actions en s'appuyant sur des éléments d'aide à la décision (leviers, freins, avantages, limites) ;
- De travailler sur la présentation claire de la stratégie et de la proposition de priorisation, la forme est essentielle pour la lisibilité et le caractère synthétique, mais aucun formatage unique n'est requis ;
- D'encourager les candidats à s'approprier une méthodologie adaptée à leur parcours, idées et solutions. Le positionnement initial choisi conditionne le traitement du sujet et la façon d'aborder la problématique, de définir les acteurs et de prioriser les actions.

2.1.3. L'épreuve d'élaboration d'un projet pour les concours externes

2.1.3.1 Les sujets et remarques générales sur l'épreuve

Épreuve d'élaboration de projet	Sujets
Développement	En matière d'aménagement du territoire, la réalisation d'équipements sportifs est un enjeu majeur de développement de la pratique sportive. Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national vous demande d'élaborer un projet en partenariat avec les acteurs locaux permettant de répondre à cet enjeu de développement territorial. En justifiant votre démarche, vous présenterez votre projet, de sa conception à sa mise en œuvre puis les modalités de son évaluation.
Formation	L'approche par blocs de compétences transforme la conception et la mise en œuvre des formations professionnelles, notamment dans le champ du sport. Votre supérieur hiérarchique ou votre directeur technique national, vous demande de concevoir un projet de formation d'éducateur sportif intégrant cette logique de blocs de compétences. En justifiant votre démarche, vous présenterez votre projet, de sa conception à sa mise en œuvre puis les modalités de son évaluation.
Entraînement	Atteindre la haute performance est de plus en plus complexe et nécessite une expertise approfondie dans l'ensemble des facteurs qui la composent. En tant qu'entraîneur national de l'équipe jeune, votre directeur technique national ou votre supérieur hiérarchique, vous demande de piloter une équipe pluridisciplinaire autour des sportifs dont vous avez la responsabilité, dans la perspective d'une échéance sportive majeure. En justifiant votre démarche, vous présenterez votre projet et ses différentes phases, de sa conception à sa mise en œuvre, ainsi que les modalités de son évaluation.

La majorité des candidats ont choisi le sujet d'élaboration d'un projet d'entraînement, tous concours confondus (66% des copies).

Dans cette épreuve d'élaboration d'un projet, la définition du projet est essentielle car elle pose le cadre de référence du concours et pose une vision prospective de l'action du candidat par rapport à un sujet. S'il peut être caractérisé comme une « *anticipation opératoire partiellement déterminée* »¹, il est en effet une anticipation au sens où il cherche à appréhender l'avenir, et opératoire parce qu'il fait référence à un futur qu'il « *va chercher à faire advenir* ».

En ce sens, l'attendu est de faire preuve d'une démarche de projet structurée, incluant une problématisation, une contextualisation, des objectifs réalistes, une mise en œuvre opérationnelle, et une évaluation formalisée.

2.1.3.2 Attendus du jury

Sur la forme, il est attendu des candidats un devoir écrit avec une syntaxe et une orthographe correcte, tout en réalisant un effort de structuration.

Le projet présenté ne peut faire l'économie de certains éléments :

- Une contextualisation liée à la commande du sujet ;
- Le positionnement du candidat
- Un diagnostic et une évaluation finale ;
- Des objectifs réalistes et réalisables ;
- Une mise en œuvre en lien avec le diagnostic et les objectifs
- Des moyens et des partenariats mobilisés ;
- Des remédiations possibles.

Sur le fond, le jury attend que le projet présenté soit contextualisé dans l'environnement professionnel et que la réflexion repose sur un argumentaire méthodologique, scientifique et expérientiel.

De plus la définition d'une problématique est nécessaire dans la conduite rédactionnelle du sujet.

L'analyse du sujet doit amener un regard critique permettant au candidat d'apporter un avis éclairé et cohérent.

2.1.3.3 Projet développement

- Remarques générales sur le sujet

Le sujet invite les candidats à élaborer un projet de développement territorial des équipements sportifs, en partenariat avec les acteurs locaux, pour répondre à un enjeu majeur d'aménagement du territoire et de développement de la pratique sportive. Cette épreuve vise à évaluer la capacité des candidats à construire une démarche de projet qui s'inscrit dans une logique de coopération entre les institutions publiques, les collectivités territoriales et le mouvement sportif. Il s'agissait d'adopter une vision systémique, en articulant des connaissances institutionnelles, des analyses territoriales et une approche opérationnelle pour proposer des solutions concrètes et réalistes. Il convenait pour le candidat de s'attacher à la définition des termes pour ne pas faire fausse route et pour répondre ensuite à toutes les exigences du sujet.

- Compréhension du sujet

Tout d'abord, il est attendu du candidat (e) qu'il définisse le champ du sujet en s'appuyant sur les mots clés : *Aménagement du territoire* : ensemble des politiques mises en œuvre pour encadrer ou infléchir les évolutions du territoire, avec pour un des principes celui de coopération « construire la politique d'aménagement du territoire avec l'ensemble des acteurs concernés »

¹ Jean-Pierre Boutinet (p.64, Anthropologie du projet), 1990.

Equipements sportifs : aménagement spatial ou construction permettant la pratique d'un ou plusieurs sports (nature et typologie)

Enjeu majeur : raison permettant d'atteindre un objectif

Développement : processus entraînant un avancement, une croissance, à un système ou environnement existant

Pratique sportive : sur plan individuel, un vecteur d'émancipation, d'insertion et d'amélioration de la santé, sur le plan collectif, un facteur de cohésion nationale et d'amélioration de santé publique

Projet : ensemble de tâches à réaliser afin d'atteindre un objectif défini, dans un contexte précis, dans les délais impartis et selon le niveau de qualité souhaité. Un projet est mené et géré par un groupe de personnes dont la taille peut évoluer de quelques collaborateurs à plusieurs centaines en fonction de sa complexité.

Partenariat avec les acteurs locaux : relation entre des personnes qui ont convenu de partager des bénéfices, agissant pour le compte de tous

Ensuite, le sujet invite à s'interroger sur différentes problématiques possibles en mobilisant les capacités suivantes :

- Appréhender les moyens actuels financiers, matériels et humains,
- Appréhender les politiques ministérielles, celles des collectivités territoriales, celles du mouvement sportif (fédéral et olympique),
- Appréhender l'organisation des acteurs locaux ainsi que celle des services de l'Etat,
- Comprendre les enjeux en matière d'aménagement du territoire et de développement de la pratique sportive,
- Se positionner comme un chef de projet, coordonnateur d'acteurs locaux de statut et de représentation différents,
- Elaborer un projet systémique, concerté, orienté vers une finalité de développement de la pratique sportive, en mobilisant des qualités en matière d'ingénierie, d'expertise, de conseils, de décision et de représentation.

- Traitement du sujet

Les candidats sont invités à décliner un projet formalisé intégrant toutes les étapes selon la méthodologie attendue.

La contextualisation et le diagnostic définissent le contexte général puis spécifique intégrant des connaissances :

- Des politiques de l'Etat en matière de financement : ANS, DETR, DSIL, Fonds Européens ;
- Des politiques de l'Etat en matière de développement des APS (30mnAPQ, Sport Santé, Savoirs Fondamentaux, Sport et QPV, etc.) ;
- Des politiques de l'Etat en matière d'aménagement du territoire ;
- Des politiques sportives du mouvement sportif (CPF/CNOSF) ;
- De l'organisation territoriale de l'Etat en matière de sport (Conférences régionales du sport, Conférences régionales des Financeurs) ;
- Des acteurs locaux en matière d'aménagement du territoire : collectivités locales et services de l'Etat ;
- Des acteurs locaux en matière sportive de niveau régional, départemental et clubs locaux.

Ceci permet de préciser la déclinaison territoriale dans laquelle s'inscrit le projet présenté ainsi que son organisation en lien avec l'affectation (service ou fédération, région ou département, missions) et le positionnement du candidat(e), le territoire concerné (description, enjeux, forces et faiblesses, ...), la pratique sportive et les équipements sportifs (état des lieux).

Les objectifs définis en lien avec la problématique doivent permettre de construire un projet en matière d'équipements sportifs répondant au contexte local et à l'aménagement du territoire, mesurer l'impact en matière de développement de la pratique sportive à court, moyen et long terme, tout en mobilisant des politiques ministérielles en matière d'Activités Physiques et Sportives (APS).

La mise en œuvre du projet et son développement sont élaborés en corrélation avec le diagnostic, les objectifs et le fil conducteur du sujet et structurés selon les étapes attendues dans un projet.

Il est attendu de décliner la constitution de l'équipe des acteurs locaux, de définir la politique en matière de réalisation d'équipements sportifs servant le développement de la pratique sportive (priorisations et justifications), d'élaborer la planification et la programmation en lien avec notamment les calendriers budgétaires, de mobiliser les ressources et d'évoquer les contraintes spécifiques (financières, organisationnelles, humaines, matérielles) et de finaliser la présentation, la valorisation et la validation du projet concerté.

L'évaluation cible les objectifs précités, inclut à la fois des indicateurs qualitatifs et quantitatifs quant à l'analyse des réalisations effectives d'équipements sportifs et leurs effets en matière d'aménagement de territoire, la mesure de l'impact en lien avec la pratique sportive dans ceux-ci, la vérification et la mise en place des politiques publiques ciblées, l'objectivation des processus de coordination, de prise de décisions ainsi que les outils utilisés. Le projet présenté nécessite d'avoir une approche systémique, une analyse réflexive et se doit d'être opérationnel et pertinent, en tenant compte notamment du contexte budgétaire.

2.1.3.4 *Projet formation*

- Remarques générales sur le sujet

Le sujet proposé invite clairement le candidat à entrer dans une démarche de conception : il ne s'agit pas de commenter une réforme ou d'en analyser les effets, mais bien d'imaginer et de structurer une ingénierie de formation complète, argumentée et directement mobilisable par un acteur du champ sportif. Pour en saisir pleinement les enjeux, il est nécessaire de comprendre que l'approche par blocs de compétences constitue aujourd'hui un cadre structurant de la formation professionnelle : elle transforme les pratiques en introduisant une logique issue du RNCP fondée sur la modularisation, la capitalisation et la VAE, tout en améliorant la lisibilité des certifications pour les employeurs et en permettant une individualisation plus fine des parcours.

- Compréhension du sujet

Il est attendu du candidat qu'il définisse le champ du sujet en s'appuyant sur les mots clés :

« Bloc de compétences » (définition légale et administrative)

Selon l'article L6113-1 du Code du Travail (issu de la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 – Loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel), une certification professionnelle est constituée : De blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées. Un bloc n'est pas un module ; il est certifiable indépendamment et capitalisable.

« Les blocs doivent correspondre à une activité professionnelle réellement identifiable et non à des contenus de formation académiques »

« Approche par blocs de compétences »

L'approche par compétences est un modèle pédagogique et certificatif centré sur la capacité de l'apprenant à mobiliser, en situation professionnelle, un ensemble structuré de ressources (connaissances, techniques, attitudes). Elle organise la formation en "blocs de compétences" évaluable de façon autonome et s'appuie sur la logique selon laquelle on certifie ce que **l'apprenant sait, comprend et est capable de faire**. L'évaluation porte donc sur des tâches professionnelles authentiques, en cohérence avec les exigences du métier. »

Références clés qui peuvent être citées :

Tardif (2006) : la compétence = « savoir-agir complexe », contextualisé et mobilisant ressources multiples.

Le Boterf (2010) : « Ce n'est pas la ressource qui est compétente, mais la personne qui sait la mobiliser. »

L'approche par blocs de compétences transforme profondément les formations professionnelles car elle :

Clarifie les attendus professionnels : chaque bloc correspond à un ensemble cohérent d'activités réelles du métier.

Favorise la modularité et la progressivité : l'apprenant peut valider un bloc, puis un autre, selon son rythme ou son parcours.

Renforce l'employabilité : les blocs sont lisibles par les employeurs et directement mobilisables dans l'emploi.

Ouvre la voie à la VAE, à la formation continue et à la capitalisation : un bloc validé reste acquis.

Permet une ingénierie pédagogique plus agile : alternance, hybridation, individualisation.

« Formation professionnelle dans le champ du sport »

La formation professionnelle dans le champ du sport est l'ensemble des dispositifs permettant d'acquérir, de maintenir ou de développer les compétences nécessaires à l'encadrement sécurisé, pédagogique et responsable des activités physiques et sportives. Inscrite dans un cadre juridique strict (Code du sport, art. L212-1), elle s'appuie sur des certifications professionnelles enregistrées au RNCP et organisées en blocs de compétences, conformément à la Loi Avenir professionnel (2018) et au Décret de 2024. Elle mobilise l'alternance, la mise en situation réelle et la réflexivité (AFEST – Actions de Formation en Situation de Travail) pour répondre aux besoins des employeurs et aux politiques publiques sportives.

« La certification professionnelle dans le champ du sport »

Une certification professionnelle dans le champ du sport est un titre reconnu par l'État, inscrit au RNCP, attestant la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice sécurisé, autonome et responsable d'un métier sportif. Organisée en blocs de compétences conformément à la Loi Avenir et au Décret 2024-979, elle repose sur des référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation. Elle constitue la base réglementaire obligatoire pour encadrer le sport contre rémunération et garantit la qualité, la sécurité et la professionnalisation des interventions.

« Projet de formation »

Un projet de formation est un processus méthodique d'analyse, de conception, d'organisation, de mise en œuvre et d'évaluation visant à construire un dispositif pédagogique permettant l'acquisition et la certification de compétences professionnelles, en réponse à un besoin identifié, conformément aux référentiels RNCP et, dans le sport, aux exigences du Code du Sport et des diplômes JEPS.

Un projet de formation se définit comme une démarche :

- *Diagnostic* : analyse du contexte et des besoins.....
- *Ingénierie* : choix pédagogiques, alternance, AFEST.....
- *Opérationnelle* : calendrier, ressources, acteurs.....
- *Évaluative* : modalités certificatives et de pilotage.....

Le candidat devait montrer en quoi cette approche modifie la manière de concevoir un dispositif, d'organiser les apprentissages et d'évaluer les compétences. Le métier d'éducateur sportif constitue, le point d'ancrage incontournable : ses activités quotidiennes, ses responsabilités en matière de sécurité, de pédagogie, d'animation ou de conduite de projets, ainsi que les enjeux contemporains qui traversent le secteur (sport-santé, inclusion, prévention des violences, numérique), doivent orienter la structuration des blocs et garantir que la formation reste fidèle au travail réel.

Enfin, le sujet impose de traiter le processus de formation dans son intégralité — conception, mise en œuvre, évaluation — ce qui suppose une vision systémique de l'ingénierie de formation. Le candidat est ainsi attendu sur sa capacité à justifier ses choix, à assurer la cohérence entre blocs, pédagogie, alternance et évaluation, à intégrer les politiques publiques du sport et à adopter la posture professionnelle d'un professeur de sport : concepteur, expert métier, garant de la qualité et accompagnateur de la professionnalisation.

- Traitement du sujet

Le traitement du sujet conduit à adopter une démarche d'ingénierie de formation structurée, argumentée et attentive aux réalités humaines et professionnelles du métier d'éducateur sportif. Il s'agit d'abord de formuler une problématique qui donne une direction claire au projet et éclaire les choix à venir, par exemple : « En quoi l'approche par blocs de compétences permet-elle de concevoir une formation d'éducateur sportif plus lisible, plus professionnalisante et mieux adaptée aux besoins des structures sportives et des territoires ? »

À partir de cette ligne directrice, la réflexion s'appuie sur une analyse fine du travail réel, des besoins du territoire, des caractéristiques des publics et du cadre réglementaire, afin de construire des blocs de compétences cohérents et ancrés dans les situations que les éducateurs rencontrent au quotidien. Cette étape permet d'identifier les compétences attendues et les critères permettant d'en apprécier la maîtrise, mais aussi d'interroger les choix pédagogiques : alternance intégrative, pédagogies actives, hybridation ou individualisation ne sont pas seulement des modalités techniques, mais des manières d'accompagner les apprenants, de donner du sens aux apprentissages et de soutenir leur progression.

La mise en œuvre du dispositif doit ensuite être pensée de manière concrète, en tenant compte de l'expérience vécue par les apprenants : organisation temporelle, articulation des modules, rôle des formateurs et des tuteurs, modalités d'accompagnement, autant d'éléments qui contribuent à la qualité du parcours.

Enfin, les modalités d'évaluation doivent être conçues en cohérence avec la logique de blocs, en privilégiant des situations professionnelles authentiques, des observations en structure ou des productions contextualisées, permettant une capitalisation progressive des acquis et une articulation possible avec la VAE.

L'ensemble doit former un dispositif cohérent, vivant et opérationnel, capable de répondre aux attentes des apprenants comme à celles des employeurs, et de montrer en quoi l'approche par blocs de compétences constitue un véritable levier de professionnalisation et d'évolution des formations dans le champ du sport.

2.1.3.5 *Projet entraînement*

- Remarques générales sur le sujet

Le sujet vise à évaluer la capacité du candidat à appréhender la performance comme un système complexe, multifactoriel et dynamique.

Il attend du candidat qu'il adopte une posture de pilote, en assumant la coordination d'une équipe pluridisciplinaire au service d'un projet de haute performance.

La production doit s'organiser autour d'un projet structuré, orienté vers une échéance majeure, en articulant une expertise argumentée, une temporalité maîtrisée et une prise de décision concertée.

Elle doit démontrer la capacité à garantir la cohérence de l'action autour des sportifs, malgré la diversité des intervenants et des logiques professionnelles, en s'appuyant sur des objectifs clairs et des indicateurs de suivi pertinents.

Enfin, une vigilance particulière est attendue quant à la préservation de l'intégrité et du développement à moyen et long terme du jeune sportif, afin d'éviter toute logique de performance immédiate au détriment de son avenir.

- Compréhension du sujet

Haute performance :

La haute performance désigne la capacité à obtenir des résultats exceptionnels et constants en compétition. Elle correspond à un sous-ensemble spécifique de la performance, caractérisé par :

- Un niveau d'excellence sportive internationale (championnats majeurs, Jeux Olympiques, classements mondiaux)
- Une sélection institutionnelle des athlètes (listes ministérielles, collectifs fédéraux, projets de performance)

- Un pilotage stratégique et scientifique intégrant les différents facteurs de la performance (physiques, techniques, tactiques, psychologiques, sociales, médicales, datas...)
- Une finalité prioritairement tournée vers le résultat majeur, mesurable et objectivable (médailles Olympiques, mondiales, performances de référence).

Toute haute performance est une performance, mais toute performance n'est pas de la haute performance.

Rappel conceptuel : La performance désigne la réalisation mesurable d'un résultat sportif, à un instant donné, quel que soit le niveau de pratique. Elle peut être individuelle ou collective, ponctuelle ou répétée, et s'inscrit dans une logique de progrès, d'efficacité ou d'accomplissement.

La performance est transversale à tous les niveaux de pratique ; la haute performance en est une expression spécifique, institutionnalisée et élitiste.

Complexité :

La complexité caractérise le comportement d'un système dont les composants interagissent localement et de façon non linéaire, ce qui se traduit par un comportement difficilement prédictible, « sans coordination centrale, sans plan établi par un architecte, et menant spontanément à l'émergence de structures complexes » (Alain Barrat).

Une expertise approfondie :

Une expertise approfondie correspond à la maîtrise avancée, validée et actualisée de connaissances, de compétences et de méthodes dans un champ donné, permettant :

- D'analyser finement des situations complexes ;
- De prendre des décisions à forte responsabilité ;
- D'anticiper les risques (physiques, psychologiques, organisationnels, éthiques) ;
- De proposer des solutions fondées sur des données scientifiques, empiriques et contextuelles.

Dans le champ de la haute performance, l'expertise approfondie repose sur :

- La formation spécialisée ;
- L'expérience de terrain ;
- L'adossement à la recherche ;
- L'évaluation continue des pratiques.

L'ensemble des facteurs (de performance) :

Les facteurs de performance correspondent à l'ensemble des déterminants biologiques, techniques, tactiques, psychologiques, sociaux et environnementaux dont l'interaction conditionne l'expression optimale du potentiel d'un athlète ou d'un collectif dans un contexte compétitif donné.

- Technique/biomécanique (gestuelle, efficacité motrice, précision...) ;
- Tactique et cognitif (prise de décision, lecture du jeu, anticipation...) ;
- Physique et physiologique (force, endurance, coordination, capacités fonctionnelles...) ;
- Morphologique ;
- Psychologique (motivation, confiance en soi, gestion du stress...) ;
- Social (famille, club, entourage, niveau socio-professionnel, économique...) ;
- Technologique, matériel (data, qualité matériel sportif, structure d'entraînement...)

Une équipe pluridisciplinaire :

Une équipe pluridisciplinaire désigne un collectif structuré d'experts aux compétences complémentaires, coordonné autour d'un projet de performance commun, au service du sportif ou du collectif.

Elle comprend classiquement :

- L'entraîneur principal, l'entraîneur spécifique ;
- Le préparateur physique ;

- L'équipe médicale et paramédicale ;
- Le préparateur mental ;
- Le *data scientist* ;
- Le référent socio-professionnel ;
- L'équipe de recherche et d'innovation.

L'enjeu n'est pas l'addition de compétences, mais leur articulation cohérente, sous un leadership clairement identifié.

Projet « d'entraînement » :

Un projet est un ensemble de tâches à réaliser afin d'atteindre un objectif défini, dans un contexte précis, dans les délais impartis et selon le niveau de qualité souhaité. Un projet est mené et géré par un groupe de personnes dont la taille peut évoluer de quelques collaborateurs à plusieurs centaines en fonction de sa complexité.

Il repose sur :

- Une analyse fine des exigences de la discipline ;
- Une périodisation de l'entraînement ;
- Une individualisation des contenus ;
- Un suivi objectivé de la charge et des adaptations ;
- Une évaluation régulière des effets produits.

- Traitement du sujet

Le candidat doit proposer un système de performance cohérent, partagé et fonctionnel, permettant l'interaction structurée et efficiente des différents facteurs de performance.

Le traitement du sujet doit ainsi articuler de manière explicite une recherche de performance à court terme (échéance ciblée) et une logique de développement sportif durable des athlètes (sécurisation des parcours, préventions des risques) pour aller vers la haute performance.

Dans cette perspective, le candidat est attendu sur sa capacité à expliciter la structuration de l'équipe pluridisciplinaire, à préciser les modalités de pilotage mises en œuvre, notamment en termes de rôles, de responsabilités et de circuits de décision, ainsi qu'à identifier les outils de coordination et de régulation mobilisés.

Une attention particulière sera portée sur la capacité à définir avec précision le périmètre d'intervention de chaque expert, à formaliser un cadre de fonctionnement partagé et à mettre en place des indicateurs pertinents de suivi et de régulation du projet.

Le traitement du sujet doit également intégrer la complexité de la performance au regard de la spécifique de la discipline, en prenant en compte l'âge et le stade de développement des sportifs, les orientations fédérales, les contraintes médicales ainsi que le niveau de concurrence internationale.

Enfin, la mise en œuvre du projet doit s'appuyer sur un calendrier structuré, des objectifs opérationnels clairement définis et un dispositif d'évaluation explicite, permettant d'apprécier l'efficacité des actions engagées et d'ajuster le projet de manière continue.

2.1.3.6 Points positifs et négatifs (communs aux trois sujets)

Points positifs

Les copies les plus abouties se distinguent par une approche rigoureuse en mode projet, traduisant une réelle maîtrise méthodologique. De plus, celles-ci proposent une réponse claire en lien avec une problématique ciblée, une contextualisation et des objectifs en corrélation avec le sujet.

Les candidats concernés peuvent, de fait structurer leur devoir selon une logique claire et progressive, du diagnostic à l'évaluation, ce qui apporte à la fois lisibilité, cohérence et crédibilité opérationnelle. Cette

structuration démontre la capacité à piloter un projet dans toutes ses dimensions, en articulant une analyse réflexive, une mise en œuvre opérationnelle et une évaluation pertinente.

Un autre facteur discriminant réside dans la qualité de la contextualisation. Les candidats les plus performants s'appuient sur une lecture fine du terrain, intégrant les spécificités institutionnelles, les contraintes environnementales, les caractéristiques des publics et les enjeux propres à la discipline.

De plus, les meilleures copies intègrent de manière pertinente des apports scientifiques et techniques, ainsi que des éléments issus de l'expérience professionnelle des candidats. Cette articulation entre savoirs théoriques et pratiques de terrain renforce la solidité des propositions.

Ces copies se caractérisent également par l'utilisation d'outils d'analyse structurants, tels que le SWOT, tableau de GANTT, mobilisé comme un levier d'aide à la décision. L'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces permet aux candidats d'objectiver leur diagnostic, de hiérarchiser les priorités et de justifier leurs choix stratégiques.

Par ailleurs, la forme du devoir, structurée en maîtrisant la syntaxe et l'expression écrite facilite la lecture des correcteurs.

Points négatifs

Les candidats entrent directement dans une logique de prescription d'actions, sans avoir préalablement identifié les termes du sujet et dégagé une problématique. La connaissance du milieu professionnel n'est souvent pas suffisante et rend le positionnement des candidats difficile.

La contextualisation reste généralement superficielle et décorrélée des enjeux réels du sujet. Elle ne permet pas de faire émerger des contraintes, des opportunités ou des priorités d'action clairement identifiées.

Par ailleurs, la méthodologie de projet ne permet pas d'identifier les différentes phases (diagnostic, définition des objectifs, planification, mise en œuvre, évaluation) ni l'articulation entre elles. La planification et la dimension budgétaire sont souvent absentes ou irréalistes, et les dispositifs d'évaluation peu formalisés.

Les copies restent descriptives, avec peu de références théoriques et une capacité d'analyse critique, faible. Les notions mobilisées ne sont pas suffisamment définies, ce qui entraîne des approximations dans la compréhension du sujet et des réponses parfois proches du hors sujet.

La qualité rédactionnelle constitue un point de vigilance récurrent. Des insuffisances en orthographe et en syntaxe nuisent à la lisibilité des copies. La structuration des devoirs est souvent déséquilibrée, avec des introductions développées mais des conclusions absentes.

Dans l'ensemble, les candidats doivent opérer un changement de posture : passer d'une logique descriptive à une démarche analytique, problématisée et stratégique.

2.1.3.7 Conseils aux candidats et aux formateurs

Conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats de prendre connaissance et de s'imprégner des rapports du jury des années précédentes ainsi que d'appréhender les attendus de cette épreuve.

Les candidats sont invités à renforcer leur maîtrise de l'environnement professionnel (visite des services déconcentrés, des fédérations sportives, échanges avec des professionnels et connaître les politiques ministérielles) ainsi que des attendus méthodologiques liés à la conduite de projet, en mobilisant de manière explicite des connaissances scientifiques et pédagogiques au service de leur démonstration.

Une attention particulière doit être portée à la lecture approfondie du sujet. Celui-ci doit être analysé à plusieurs reprises afin d'en cerner précisément les attendus, d'en définir rigoureusement les termes et d'identifier les enjeux sous-jacents. Cette étape conditionne la capacité à construire une réponse pertinente.

La réussite de cette épreuve repose sur une contextualisation de la situation proposée, permettant de faire émerger une problématique claire et directement liée aux enjeux identifiés. Cette problématique doit structurer l'ensemble du devoir et guider les choix stratégiques opérés.

Les candidats doivent veiller à développer une véritable démarche de projet, articulant de manière cohérente le diagnostic, la définition d'objectifs, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation. Il est attendu que les propositions ne se limitent pas à une juxtaposition d'actions, mais s'inscrivent dans une logique structurée et opérationnelle.

L'utilisation d'outils d'analyse (type SWOT, tableaux, schémas) constitue un appui pertinent, à condition qu'elle s'inscrive dans une démonstration argumentée et ne se substitue pas à la rédaction.

Les candidats doivent s'entraîner à rédiger de façon manuscrite dans un temps contraint.

La qualité rédactionnelle constitue un prérequis. Une expression claire, structurée, respectant la syntaxe et d'orthographe attendues à ce niveau de concours, est indispensable pour garantir la compréhension de la copie. Par ailleurs, les candidats doivent démontrer une maîtrise de la méthodologie de l'écrit en intégrant, une introduction, l'annonce d'un plan, la rédaction du projet et une conclusion.

C'est une épreuve de professeur de sport, personnel technique et pédagogique : cela doit se ressentir dans la mise en œuvre du projet :

- Se positionner en qualité de professeur de sports ;
- Connaître les missions possibles et le rôle d'agent de l'Etat pour montrer sa plus-value en matière d'expertise de conseil, de connaissances (scientifique, techniques, pédagogiques, législatives, du domaine du sport) de coordination et de mobilisation des acteurs et partenaires ;
- Se positionner en tant que chef de projet qui s'appuie sur la méthodologie projet pour conduire des actions et les faire évoluer ;
- Bien identifier son réseau : les acteurs potentiels et leurs interactions ; leurs champs de compétences et d'actions respectifs (rôle, missions, prérogatives...) ;
- Être au fait de l'actualité du Ministère, politiques publiques prioritaires, des outils d'accompagnement du réseau édités par le ministère et ses partenaires (mouvement sportif...) ;
- Avoir une vision interministérielle ou interfédérale pourrait permettre de se démarquer ;

Conseils aux formateurs

Il est conseillé aux formateurs :

- D'apporter des conseils aux candidats sur la lecture approfondie du sujet, le repérage des mots clés, leur définition ce qui permet ensuite d'en dégager une analyse pertinente ;
- D'insister sur l'importance de la méthodologie de projet et de l'écrit en encourageant les candidats à développer des plans détaillés et à justifier leurs actions ;
- D'inciter les candidats à actualiser leurs connaissances scientifiques et techniques en s'appuyant sur des résultats d'études et de travaux récents ;
- D'accompagner les candidats à s'appuyer sur leurs expériences et de les valoriser dans la rédaction des copies ;
- D'aider les candidats à mieux appréhender les attentes du concours et à se positionner correctement dans l'environnement professionnel visé ;

- De les préparer à anticiper sur la rédaction des différents contextes au regard de l'écrit choisi ;
- De les aider à se servir des outils au service du diagnostic et de la démonstration ;
- Amener les candidats à faire des actions sur le cœur du projet. Tout le reste est important (contexte, diagnostic...) et attendu mais ne doit pas remplacer le traitement du sujet par des propositions concrètes fondées sur des choix stratégiques explicités. L'action qui est décrite, vient-elle répondre concrètement aux enjeux du sujet posé ? Cette question doit constituer un rappel et une méthode tout au long du travail d'écriture ;
- Un travail d'acculturation aux métiers et fonction des PS est à mener avec les candidats afin de tenir des propos concrets et cohérents. Dans ce cadre, insister, entre autres, sur l'importance des politiques publiques et leur cadre institutionnel du sport.

2.1.4. L'épreuve d'élaboration d'un projet pour le concours réservé aux SHN

2.1.4.1 Les sujets

Épreuve d'élaboration de projet	Sujet
Entraînement	La haute performance repose entre autres, sur un équilibre entre charge d'entraînement et les processus de récupération. Votre directeur technique national ou votre supérieur hiérarchique, vous missionne en tant qu'entraîneur national, pour élaborer un projet d'entraînement visant à optimiser cet équilibre au sein d'un collectif de haut niveau. En justifiant votre démarche, vous présenterez l'élaboration de votre projet, sa mise en œuvre ainsi que les modalités de son évaluation.
Formation	La santé mentale et physique des sportifs de haut niveau est devenue une priorité des politiques publiques. Votre directeur technique national ou votre supérieur hiérarchique, vous demande de concevoir un projet de formation visant à renforcer les compétences des encadrants dans l'accompagnement global des athlètes incluant la prévention des risques psycho sociaux, la gestion du stress et la préservation de leur équilibre de vie. En justifiant votre démarche, vous présenterez votre projet, de sa conception à sa mise en œuvre puis les modalités de son évaluation.
Développement	Dans le cadre du plan héritage des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le 14 septembre est la date nationale retenue pour l'organisation chaque année de la fête du sport. Votre directeur technique national ou votre supérieur hiérarchique, vous demande d'élaborer un projet qui permette de faire de cette fête un moment de rayonnement national du sport. En justifiant votre démarche, vous présenterez votre projet, de sa conception à sa mise en œuvre, puis les modalités de son évaluation.

Comme souvent dans ce concours, le projet entraînement est celui majoritairement choisi par les candidats.

2.1.4.2 *Projet entraînement*

- Compréhension du sujet

Haute performance :

La haute performance désigne la capacité à obtenir des résultats exceptionnels et constants en compétition. Elle correspond à un sous-ensemble spécifique de la performance, caractérisé par :

- Un niveau d'excellence sportive internationale (championnats majeurs, Jeux Olympiques, classements mondiaux) ;
- Une sélection institutionnelle des athlètes (listes ministérielles, collectifs fédéraux, projets de performance) ;
- Un pilotage stratégique et scientifique intégrant les différents facteurs de la performance (physiques, techniques, tactiques, psychologiques, sociales, médicales, datas...) ;
- Une finalité prioritairement tournée vers le résultat majeur, mesurable et objectivable (médailles Olympiques, mondiales, performances de référence).

Toute haute performance est une performance, mais toute performance n'est pas de la haute performance.

Rappel conceptuel : La performance désigne la réalisation mesurable d'un résultat sportif, à un instant donné, quel que soit le niveau de pratique. Elle peut être individuelle ou collective, ponctuelle ou répétée, et s'inscrit dans une logique de progrès, d'efficacité ou d'accomplissement.

La performance est transversale à tous les niveaux de pratique ; la haute performance en est une expression spécifique, institutionnalisée et élitiste.

Charge d'entraînement :

Plusieurs définitions et références sont possibles : quantité d'entraînement absorbé par le sportif « Banister, 1982 » ; mesure quantitative et qualitative du travail d'entraînement « WERCHOSCHANSKI, Entraînement efficace, 1992 » ; l'interaction complexe entre les objectifs, les contenus, les moyens et les méthodes d'entraînement.

Processus de récupération :

Plusieurs définitions et références attendus : ensemble des moyens et procédures permettant à l'athlète d'effacer au mieux les effets de la fatigue ; dispositifs actifs et passifs permettant le retour à l'homéostasie et l'adaptation ; récupération physiologique, neuromusculaire, psychologique, sociale, etc. La récupération est un levier de performance, pas un temps mort.

Selon TALYSHJOV (1973), les moyens de récupération se subdivisent en différentes catégories :

Les moyens de structuration rationnelle de l'entraînement :

- Individualisation ;
- Programmation optimale des micro et macrocycles ;
- Structures ondulatoires et variables des champs ;
- Cycles spécifiques de récupération ;
- Rythme de vie et d'entraînement bien défini ;
- Développement du travail aérobie.

Les moyens liés à l'organisation de chaque unité d'entraînement :

- Individualisation de l'échauffement et de la phase finale d'entraînement ;
- Observation d'une succession rationnelle d'exercices et de phase repos ;
- Exécution des exercices selon le principe de la baisse de l'intensité avec augmentation du volume ;
- Ambiance affective et psychologique favorable ;
- Rapport optimal entre effort et récupération.

Les moyens médicaux biologiques

- Alimentation adaptée à l'effort (ex : 421 GPL) ;
- Vitamines et sels minéraux ;
- Préparations pharmaceutiques (boisson de récupération) ;
- Méthode physiothérapie (drainage, courant électrique basse fréquence) ;
- Hydro massages ;
- Balnéothérapie.

Les moyens psychologiques

Ils visent à permettre le relâchement et l'élimination des facteurs psychiques gênants

- Tension ;
- Anxiété ;
- Stress.

Les méthodes sont variées : relaxation, sophrologie, thérapie du sommeil

Equilibre entre charge et récupération :

Il peut être défini à travers la capacité d'un système d'entraînement à :

- Stimuler l'adaptation ;
- Prévenir le surmenage, les blessures et le burn-out ;
- Sécuriser la disponibilité des sportifs sur les temps forts.

L'équilibre est dynamique, individualisé et piloté.

Projet « d'entraînement » :

Un projet est un ensemble de tâches à réaliser afin d'atteindre un objectif défini, dans un contexte précis, dans les délais impartis et selon le niveau de qualité souhaité. Un projet est mené et géré par un groupe de personnes dont la taille peut évoluer de quelques collaborateurs à plusieurs centaines en fonction de sa complexité.

Il repose sur :

- Une analyse fine des exigences de la discipline ;
- Une périodisation de l'entraînement ;
- Une individualisation des contenus ;
- Un suivi objectif de la charge et des adaptations ;
- Une évaluation régulière des effets produits.

Entraîneur national : définir son rôle et ses missions au sein de sa fédération et la discipline concernée

Collectif de haut niveau : Définir clairement le collectif choisi par le candidat (Homme / Femme / Sénior / Junior / Equipe de France / Collectif France ...).

Les candidats doivent concevoir un projet d'entraînement en y intégrant les processus de récupération comme un axe structurant pour sécuriser la performance collective dans un contexte de calendrier dense et de pression institutionnelle élevée.

Le sujet invite à se questionner sur un niveau décisionnel prenant en compte :

- Une structuration opérationnelle,
- Une vision stratégique,
- Des outils de pilotage,
- Une capacité d'évaluation et d'ajustement.

- Traitement du sujet

Les candidats doivent définir les éléments contextuels prenant en compte, le niveau actuel de l'équipe de France de sa discipline, l'analyse sportive avec un focus sur le suivi des blessures, des contre-performances et du système d'entraînement en place et les contraintes institutionnelles, financières et logistiques.

Ensuite, doit apparaître dans les copies, des objectifs ambitieux au regard des performances attendues lors des prochaines échéances internationales à long terme.

Les sous objectifs seront liés :

- Au traitement des écarts constatés entre le diagnostic et les objectifs des facteurs de performance ;
- Au progrès à effectuer concernant le classement de la fédération au niveau international ;
- A la gestion du risque de blessures / à la charge compétitive.

La mise en œuvre du projet doit s'inscrire dans une temporalité clairement définie, reposant sur une planification stratégique annuelle ou pluriannuelle. Les candidats doivent expliciter l'articulation des charges d'entraînement au sein des différents cycles (macrocycle, mésocycle, microcycle), ainsi que l'identification des périodes à risque.

La gestion de la charge doit être abordée de manière structurée, en intégrant les principes de progressivité, l'alternance entre charge et récupération, ainsi que l'individualisation des contenus au sein du collectif. Le recours à des indicateurs de charge interne, tels que la perception de l'effort ou les données de bien-être, est attendu.

L'intégration des processus de récupération doit apparaître comme un axe central du projet, et non comme une variable d'ajustement. Elle implique la mise en place de dispositifs planifiés, intégrés à l'entraînement, et coordonnés avec l'ensemble du staff, qu'il soit technique, médical ou psychologique. Cette approche doit prendre en compte les dimensions physiques, mentales et sociales de la récupération.

L'évaluation du projet doit être envisagée de manière structurée et multi-dimensionnelle. Elle repose d'abord sur des indicateurs de performance, incluant les résultats sportifs, la régularité du niveau de performance et le respect des pics de forme identifiés.

Elle doit également intégrer des indicateurs relatifs à la charge et à la récupération, tels que la charge perçue, la fatigue déclarée, la qualité du sommeil ou encore le taux de blessures, afin de mesurer l'impact du projet sur l'intégrité des sportifs.

Enfin, des indicateurs qualitatifs doivent être mobilisés, notamment en ce qui concerne le niveau d'engagement des sportifs et la qualité du climat de confiance au sein du collectif. L'ensemble de ces éléments doit permettre une évaluation continue du projet et l'ajustement des actions engagées.

2.1.4.3 Projet formation

- Compréhension du sujet

Il est attendu du candidat qu'il définisse le champ du sujet en s'appuyant sur les mots clés :

Santé mentale

État de bien-être qui permet de faire face au stress de la vie, de réaliser son potentiel, d'apprendre, de travailler et de contribuer à la communauté ; la santé mentale est indissociable de la santé physique et constitue un droit humain fondamental. Ce n'est pas seulement l'absence de trouble.

Projet de formation

Démarche d'ingénierie finalisée qui, à partir d'un diagnostic et d'objectifs formulés, organise des situations d'apprentissage (centre/terrain), des ressources et des évaluations pour développer des compétences professionnelles chez une cible identifiée (ici : encadrants SHN).

Compétences des encadrants

Ensemble intégré de savoirs, savoir-faire et savoir-être mobilisés en situation pour accompagner globalement l'athlète : compétences psychosociales, émotionnelles et cognitives (cadre INSEP "dimension mentale") ; capacité à prévenir / repérer / orienter en santé mentale, à coordonner le réseau de soutien, à sécuriser les environnements d'entraînement/compétition.

Accompagnement des athlètes

Approche systémique qui combine promotion du bien-être, prévention, détection précoce, orientation et suivi des problématiques mentales/psychosociales, en lien avec la performance, la santé physique, la scolarité/emploi (double projet) et l'équilibre de vie.

Prévention des risques psychosociaux (RPS)

Situations où sont présents stress, violences internes/externes, harcèlement... à l'interface individu/organisation ; ils affectent la santé physique et mentale (TMS, troubles anxio-dépressifs, épuisement). La prévention est une obligation et relève d'une démarche collective structurée (diagnostic → plan d'actions → évaluation).

Gestion du stress

Développement d'habiletés (régulation émotionnelle, attentionnelle, routines de performance, récupération/sommeil) et aménagements organisationnels pour réduire l'exposant de stress ; l'IOC rappelle l'intrication santé mentale-santé physique et l'impact sur blessure/récupération.

Préservation de l'équilibre de vie (SHN)

Articulation entraînement-compétition-études/emploi-vie sociale/familiale ; gestion du temps, sommeil, nutrition, récupération, soutiens. L'INSEP fait de l'équilibre de vie un champ prioritaire de recherche/intervention ; le double projet demeure un enjeu de santé, de performance et d'insertion.

La compréhension attendue du sujet supposait que le candidat identifie d'emblée qu'il s'agissait d'un exercice d'ingénierie de formation appliqué au contexte spécifique du sport de haut niveau, et non d'une réflexion générale sur la santé mentale ou d'un plan d'action fédéral. La santé mentale devait être appréhendée comme « un état de bien-être qui permet de faire face au stress de la vie » et comme une composante indissociable de la performance, ce qui obligeait le candidat à dépasser une vision strictement médicale ou psychologique pour intégrer les dimensions organisationnelles, relationnelles et environnementales de l'accompagnement des athlètes.

La définition des compétences des encadrants — savoirs, savoir-faire et savoir-être mobilisés pour prévenir, repérer, orienter et sécuriser les environnements d'entraînement — devait permettre de comprendre que la formation visée concernait autant la posture professionnelle que les outils techniques.

Le sujet invitait également à problématiser la question en s'appuyant sur les tensions structurantes du haut niveau : concilier performance et protection, articuler individualisation et cadre collectif, gérer la charge globale tout en préservant l'équilibre de vie. Les données issues des enquêtes récentes, telles que le constat qu'« un jeune SHN sur cinq rapporte un mal-être » ou que 44 % présentent des troubles du sommeil, constituaient des éléments essentiels pour construire un diagnostic solide et contextualisé.

Comprendre le sujet revenait à saisir que la formation demandée devait répondre à un enjeu systémique : transformer les environnements d'entraînement en milieux protecteurs, performants et durables, en dotant les encadrants de compétences concrètes et opérationnelles.

- Traitement du sujet

Le traitement attendu consistait à élaborer un projet de formation structuré, cohérent et argumenté, articulant clairement diagnostic, objectifs, architecture pédagogique, modalités de mise en œuvre et évaluation.

Les objectifs généraux devaient s'inscrire dans la perspective proposée par le guide, notamment l'installation d'une culture commune où « la santé mentale est une composante de la performance » et la montée en compétences des encadrants en matière de prévention des RPS, de gestion du stress et d'organisation de l'équilibre de vie.

Les objectifs pédagogiques devaient être formulés de manière opérationnelle : capacité à repérer les signaux d'alerte, à conduire un entretien non stigmatisant, à analyser la charge globale, à organiser la récupération et le sommeil, ou encore à mettre en place des routines anti-stress. L'architecture pédagogique attendue aurait pu reposer sur la conception de modules comme — Prévenir & repérer, Gérer le stress & communiquer, Équilibre de vie & charge globale — chaque module devant être décliné en contenus, outils et compétences visées.

Les modalités pédagogiques devaient privilégier l'alternance centre/terrain, les mises en situation, les études de cas et la production d'outils transférables. Enfin, l'évaluation devait être pensée à deux niveaux : celle de l'évaluation des apprentissages (épreuves pratiques, études de cas, productions professionnelles) et celle de l'évaluation du dispositif, incluant des indicateurs d'impact tels que l'amélioration du repérage précoce ou la diminution des situations de surcharge.

Un traitement satisfaisant devait ainsi démontrer la capacité du candidat à concevoir une formation réaliste, contextualisée, alignée sur les besoins du terrain et susceptible d'être mise en œuvre dans une fédération ou un établissement du haut niveau.

2.1.4.4 *Projet de développement*

- Compréhension du sujet

Il est attendu du candidat qu'il définisse le champ du sujet en s'appuyant sur les mots clés :

Plan héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques : Plan visant à favoriser la pratique de tous les français par la mise en place d'équipements sportifs structurants, par des plans de développement de l'activité physique et sportive mais aussi par une promotion des bienfaits de l'activité physique et sportive (2019 premier ministre Edouard PHILIPPE)

Fête du sport 14/09/2024 : fête annoncée par le Président de la République en marge de la célébration des athlètes sur les Champs Élysées,

Rayonnement : impact positif se propageant,

Projet : ensemble de tâches à réaliser afin d'atteindre un objectif défini, dans un contexte précis, dans les délais impartis et selon le niveau de qualité souhaité. Un projet est mené et géré par un groupe de personnes dont la taille peut évoluer de quelques collaborateurs à plusieurs centaines en fonction de sa complexité.

Le sujet invite à s'interroger sur différentes problématiques possibles en mobilisant les capacités suivantes :

- Appréhender les moyens actuels financiers, matériels et humains,
- Appréhender les politiques ministérielles, celles des collectivités territoriales, celles du mouvement sportif (fédéral et olympique),
- Appréhender l'organisation des acteurs locaux ainsi que celle des services de l'Etat,
- Comprendre les enjeux du plan Héritage JOP 2024,
- Se positionner comme un chef de projet, coordonnateur d'acteurs de statut et de représentation différents,
- Elaborer un projet systémique, concerté, orienté vers une finalité de rayonnement national de la fête du sport, en mobilisant des qualités en matière d'ingénierie, d'expertise, de conseils, de décision et de représentation.

- Traitement du sujet

Les candidats sont invités à décliner un projet formalisé intégrant toutes les étapes selon la méthodologie attendue.

La contextualisation et le diagnostic définissent le contexte général puis spécifique intégrant des connaissances : Les objectifs définis en lien avec la problématique doivent permettre de construire un projet afin de prolonger l'élan des JOP de Paris 2024, d'encourager la pratique d'une activité physique régulière, de valoriser le rôle du sport dans la société et de renforcer les liens sociaux autour des valeurs du sport.

La mise en œuvre du projet et son développement, sont élaborés en corrélation avec le diagnostic, les objectifs et le fil conducteur du sujet et structurés selon les étapes attendues dans un projet.

Il est attendu de décliner la constitution de l'équipe opérationnelle et décisionnelle (gouvernance), la définition d'un programme d'actions priorisé et justifié (initiations, démonstrations, découverte du sport santé, rencontres avec des athlètes, des bénévoles, des dirigeants, des éducateurs sportifs), la planification de l'évènement, les ressources mobilisées et les contraintes spécifiques (financières, organisationnelles, humaines, matérielles), la communication interne et externe, ainsi que la labellisation et la valorisation, les perspectives envisagées à moyen et long terme, la présentation, la valorisation et la validation du projet concerté.

L'évaluation cible les objectifs précités et inclut à la fois des indicateurs qualitatifs et quantitatifs quant au recensement et à la quantification des initiatives, aux mesures d'impact en matière de rayonnement et de pratique sportive, à la déclinaison d'actions nouvelles en lien avec des politiques publiques ciblées, à l'objectivation des processus de coordination, de prise de décisions, ainsi que les outils utilisés.

Le projet présenté nécessite d'avoir une approche systémique, une analyse réflexive et se doit d'être opérationnel et pertinent, en tenant compte notamment des politiques ministérielles actuelles.

2.1.4.5 Points positifs et négatifs (communs aux trois sujets)

Points positifs

Dans l'ensemble, les candidats ont su analyser un contexte de manière pertinente, en identifiant les principaux enjeux et en les inscrivant dans un cadre institutionnel réaliste. Les meilleures copies se distinguent par une maîtrise affirmée de la méthodologie de projet, structurée selon une progression logique allant du diagnostic à l'évaluation.

Ces copies présentent des propositions cohérentes, adossées à une problématique clairement définie et à des objectifs en adéquation avec le sujet. La qualité de la contextualisation constitue un élément discriminant : les candidats les plus performants s'appuient sur une lecture fine du terrain, intégrant les spécificités des publics, des structures sportives et des contraintes environnementales.

Par ailleurs, les productions les plus solides articulent efficacement apports théoriques et expériences de terrain, renforçant ainsi la crédibilité des analyses. Le recours à des outils d'aide à la décision (type SWOT, diagramme de GANTT) contribue également à structurer la réflexion et à objectiver les choix stratégiques.

Enfin, la qualité rédactionnelle et la clarté de la structuration des devoirs facilitent la lecture et participent à la valorisation des copies.

Points négatifs

Malgré des acquis méthodologiques réels, plusieurs axes d'amélioration demeurent. Certaines copies restent globalement trop descriptives, avec une tendance à proposer des actions sans problématisation préalable ni justification. La contextualisation apparaît encore insuffisante. Elle reste éloignée des réalités institutionnelles et des enjeux du sujet, ce qui limite la pertinence des propositions.

La méthodologie de projet est incomplète ou mal articulée : objectifs imprécis, manque d'opérationnalité, planification et évaluation peu formalisées. Les candidats mobilisent peu de références théoriques et peinent à justifier leurs choix, ce qui fragilise la solidité de leurs analyses. Les notions utilisées sont parfois approximatives, traduisant une compréhension partielle des enjeux.

Des fragilités persistent sur la qualité rédactionnelle (structuration, syntaxe), nuisant à la lisibilité des copies.

Enfin, les candidats doivent faire évoluer leur posture en développant une réelle curiosité intellectuelle, notamment sur les champs du développement et de la formation, afin de dépasser une approche centrée sur le seul cadre de l'entraînement et renforcer la portée analytique et stratégique de leurs réponses.

2.1.4.6 Conseils aux candidats et aux formateurs

La préparation à cette épreuve repose sur une exigence méthodologique élevée, articulant étroitement le travail des candidats et l'accompagnement des formateurs.

Il est conseillé aux candidats de s'approprier les rapports de jury afin de comprendre précisément les attendus, tout en développant une connaissance approfondie de l'environnement professionnel (services déconcentrés, fédérations sportives, établissements, collectivités territoriales, politiques ministérielles et dispositifs portés notamment par l'Agence nationale du sport).

Ils doivent également développer une analyse critique dans le champ large du sport (formation, développement, entraînement), afin de disposer de références solides pour nourrir leur réflexion. Une lecture rigoureuse et répétée du sujet est indispensable pour en identifier les mots-clés, en définir les termes et en dégager les enjeux, condition préalable à l'élaboration d'une problématique structurante.

La réussite repose sur la mise en œuvre d'une démarche de projet complète, cohérente et opérationnelle (diagnostic, objectifs clairs et contextualisés, planification, mise en œuvre, évaluation), évitant toute juxtaposition d'actions au profit d'une démonstration argumentée, mobilisant explicitement des connaissances scientifiques et pédagogiques. L'utilisation d'outils d'analyse (type SWOT, tableaux, schémas) constitue un appui pertinent dès lors qu'elle renforce le raisonnement.

Le travail sur la qualité rédactionnelle (clarté, structuration, maîtrise syntaxique) ainsi que sur la méthodologie de l'écrit (introduction, annonce de plan, développement, conclusion) doit être maintenu, avec un entraînement régulier en conditions réelles afin de maîtriser le temps imparti. Pour améliorer la qualité des productions, il est recommandé de renforcer l'argumentaire méthodologique et scientifique, de développer des analyses approfondies, de proposer des plans d'action détaillés, et de conduire une évaluation rigoureuse des projets.

Dans cette perspective, les formateurs jouent un rôle déterminant : ils doivent accompagner l'analyse fine des sujets, insister sur les exigences méthodologiques de la démarche de projet et de l'écrit, encourager l'actualisation des connaissances à partir de données scientifiques récentes, valoriser l'expérience des candidats, expliciter les attentes du concours et les codes de l'environnement professionnel, entraîner à la contextualisation des situations et à l'anticipation des sujets, et favoriser une utilisation pertinente des outils d'analyse au service du diagnostic et de la démonstration.

Enfin, il est attendu, dans une logique de progression continue, que les candidats approfondissent leurs recherches et s'appuient davantage sur des données scientifiques pour étayer et crédibiliser leurs projets.

2.2. Délibération d'admissibilité des concours

2.2.1. Les notes obtenues aux différents concours

Les correcteurs ont eu à cœur de différencier les candidats en utilisant toute la gamme de notes. Les notes maximales et minimales sont extrêmes. Les notes obtenues par les candidats au concours SHN sont plus élevées, et celles des candidats au CAS interne sont plus faibles.

Le tableau ci-dessous présente les notes moyennes obtenues par concours. Les concours CTS ont été fusionnés, car le nombre de candidats par discipline est trop faible pour être significatif.

	CAS externe		CAS interne	CTS		SHN
	Écrit 1	Écrit 2	Écrit 1	Écrit 1	Écrit 2	Écrit 2
<i>Nb de copies</i>	158	157	44	70	70	43
Moyenne générale	7,34	7,28	6,17	7,58	7,69	10,30
Note Mini	1	1	2	2	1	2
Note Maxi	16	16	17	16	17	18
<i>Nb de notes au-dessus de 10</i>	41	38	6	18	15	21

2.2.2. Les barres d'admissibilité

Lors de sa délibération, le jury a positionné les barres d'admissibilité en tenant compte de différents critères :

- Retenir des candidats au niveau suffisant au regard des attentes du concours ;
- Retenir un nombre de candidats suffisant par poste : le ratio cible nombre de candidats admissibles / nombre de postes autour de 2,5 à 3 ;
- Placer la barre d'admissibilité au niveau d'un écart significatif entre deux candidats.

Les barres d'admissibilité sont relativement homogènes. Celle indiquée pour les concours CTS est une moyenne, ce qui signifie qu'elle peut être plus basse ou plus haute en fonction des disciplines. Il faut, également, noter l'absence de candidat admissible dans un concours CTS.

Concours	Postes	Admissibles			Barre admissibilité	Ratio admissibles/postes
		Nombre total	Hommes	Femmes		
PS-E-CAS	15	48	29	19	9,00	3,2
PS-I-CAS	3	9	2	7	9,50	3,00
PS-E-CTS	15	31	25	6	8,80	2,06
PS-SHN	3	13	7	6	11,00	4,33
TOTAL PS	36	101	63	38	9,58	2,81

Ainsi sur 314 candidats présents à tous les concours, 101 sont admissibles soit un taux de 32,1%, un taux plus faible que la précédente édition, dû à l'effet conjugué de la baisse du nombre de postes et d'un volume de candidats plus important. Les femmes représentent toujours qu'un tiers des candidats admissibles, tous concours confondus. Cela étant, elles sont régulièrement majoritaires pour le concours CAS interne.

Concernant le concours réservé aux SHN, il confirme être le plus qualitatif et sélectif avec une barre d'admissibilité supérieure à la moyenne et un ratio plus élevé. Sur les 13 admissibles à ce concours, 5 candidats sont doubles admissibles.

3. Les épreuves d'admission des concours

Les trois épreuves d'admission sont communes à tous les concours et leurs coefficients sont identiques.

Épreuve n°1 Coefficient : 1 Durée : 50 minutes dont 30 minutes de préparation	L'épreuve orale de langue anglaise permet au candidat de montrer sa capacité à participer activement à une conversation par la pratique d'un vocabulaire général et spécialisé, l'utilisation d'une syntaxe correcte et une prononciation intelligible. A partir d'un document fourni par le jury, écrit en langue anglaise et relatif au domaine du sport, le candidat trie les informations, repère les messages les plus importants et en organise la présentation en français. Il est ensuite invité à lire un passage du texte en anglais et à utiliser cette langue lors de la conversation qui suit.
Épreuve n°2 Coefficient : 4 Durée : 45 minutes dont 15 minutes de présentation maximum	L'épreuve d'entretien vise à apprécier les connaissances techniques du candidat dans le domaine du sport, ses aptitudes ainsi que sa motivation. Le candidat élabore un rapport (douze pages dactylographiées maximum) relatant son parcours, son expérience professionnelle ou associative dans le domaine du sport. A partir de la présentation de ce rapport, le jury pose les questions lui permettant d'évaluer les qualités de réflexion et d'analyse du candidat, sa connaissance des problématiques d'actualité dans le domaine du sport ainsi que sa capacité à se projeter dans l'exercice des fonctions de professeur de sport. Le rapport est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.
Épreuve n°3 Coefficient : 4 Durée : 1 heure 15 minutes : • Préparation : 25 minutes • Exposé : 20 minutes, • Entretien avec le jury : 30 minutes	À partir d'un document vidéo tiré au sort et portant sur la discipline ou la spécialité dans laquelle s'est inscrit le candidat, celui-ci expose au jury le résultat de son observation et de son analyse. Il fait part des enseignements qu'il peut en tirer pour fonder l'entraînement ou la réussite en compétition. Il sera amené à proposer un plan d'action à plus long terme et à justifier ses décisions.

3.1. L'épreuve d'admission n° 1 : l'épreuve orale de langue anglaise

3.1.1. Organisation et conditions de l'épreuve

Les candidats reçoivent un texte qu'ils étudient dans la salle de préparation pendant les 30 minutes prévues. Près d'une trentaine de textes d'une page A4 ont servi à vérifier le niveau d'anglais des candidats. L'effort est porté sur un choix de textes de difficulté égale et en lien avec le sport. Ils sont choisis pour le thème d'actualité qu'ils abordent et leur pertinence quant à l'objectif de l'épreuve. Ces textes sont issus de la presse britannique et nord-américaine et ils ont été publiés entre septembre 2025 et en juin 2026.

Les candidats sont autorisés à annoter le document.

Conformément à ce que stipulent les textes réglementaires et l'usage, la prestation des candidats se décompose en deux temps :

- Une première partie de cinq minutes qui se déroule en français, au cours de laquelle les examinateurs écoutent, sans l'interrompre, le candidat restituer en français le texte qui lui a été attribué. Les examinateurs vérifient la compréhension du texte et évaluent la qualité de la présentation de l'exposé en langue française. Si le candidat n'utilise pas la totalité du temps auquel il a droit, il n'y a pas de report de temps sur la deuxième partie ;
- Une deuxième partie de quinze minutes se déroule en anglais. Le candidat est invité à une lecture à voix haute d'une ou deux phrases comprenant généralement des chiffres. Il est ensuite procédé à l'entretien proprement dit, comportant des réponses aux questions sur le texte, puis relatives au sport de prédilection du candidat, afin d'apprécier ses connaissances spécifiques dans le vocabulaire spécialisé et ses capacités à communiquer sur son sport.

Le candidat peut donc préparer toute une partie de l'entretien au préalable, ce qui peut grandement aider des candidats sérieux dont le niveau d'anglais n'est pas très élevé. L'évaluation se fait à la fois sur des éléments préparés à l'avance et des éléments plus « spontanés ».

En moyenne, les examinateurs posent une dizaine de questions pendant le quart d'heure d'échanges.

À la fin de l'épreuve orale, les candidats remettent leur texte et leurs feuilles de brouillon aux examinateurs.

3.1.2. Appréciations et remarques particulières relatives à la prestation des candidats en référence avec les différents critères retenus dans la grille d'évaluation.

3.1.2.1 Attendus du jury

L'épreuve demande au candidat d'être capable de mener une conversation en langue anglaise sur le texte, sur son propre sport (vocabulaire spécifique, règles et histoire du sport en question), sur diverses thématiques liées au sport. Il doit aussi être en mesure d'expliquer son parcours professionnel.

Il n'est pas attendu du candidat qu'il ait une maîtrise parfaite de l'anglais. Ce qui importe, en revanche, c'est sa capacité à rebondir face aux questions qui lui sont posées, à faire preuve de recul et de réflexion ainsi que sa capacité à se faire comprendre. Le candidat doit s'efforcer de développer ses réponses aux questions et d'expliquer son point de vue. Chaque question doit être vue comme une incitation à une conversation.

Il lui est aussi demandé d'organiser son propos lors de la restitution du texte en français, d'essayer de prendre de la distance par rapport au texte notamment dans la conclusion qui peut utilement prendre appui sur son sport.

3.1.2.2 Analyse qualitative

En général, les textes sont plutôt bien compris : il y a peu de contresens ou faux sens. Peu de candidats passent « à côté du texte ». Pour la plupart, ils respectent bien le temps auquel ils ont droit pour la première partie de l'épreuve et l'utilisent au mieux.

Le niveau des candidats est très hétéroclite comme le montre l'écart entre la note la plus basse et la note la plus élevée (2.5/20 et 19/20).

La sélection se fait surtout au passage en langue anglaise : très nettement, certains candidats communiquent et se font comprendre aisément malgré certaines erreurs linguistiques, quand d'autres font répéter les questions et ont du mal à formuler leurs réponses. Ces derniers peuvent notamment être en difficulté même lorsqu'il s'agit de décrire leur propre sport.

Dans l'ensemble, cette session a permis de discriminer efficacement les différents niveaux des candidats. Les prestations les plus solides ont confirmé qu'une bonne maîtrise linguistique, alliée à une réelle capacité

d'analyse et de communication, permettait de répondre pleinement aux attentes de l'épreuve. Les difficultés observées concernent principalement la maîtrise de l'expression orale en anglais, l'organisation de la restitution en français ainsi que la capacité à développer une réflexion personnelle lors de l'entretien.

3.1.2.3 Points positifs

Tous les candidats connaissent les modalités de l'épreuve.

Quelques-uns ont brillé par l'excellente facture de la langue utilisée lors de la restitution et ont montré de réelles capacités de structuration.

Les meilleurs candidats semblent bien préparés à l'épreuve, notamment lorsqu'ils s'expriment avec aisance sur leur sport et en connaissent le vocabulaire spécifique.

Quel que soit leur niveau, les candidats ont fourni les efforts nécessaires pour mener l'entretien à son terme.

Ils ont en général bien réfléchi à leur parcours professionnel, leurs motivations et savent bien les expliciter en langue anglaise. Presque tous présentent une attitude adaptée à la fonction à laquelle ils aspirent. Ces deux derniers éléments concourent à leur conférer un positionnement clair et assuré pendant l'entretien.

3.1.2.4 Points négatifs

Quelques très rares candidats ont proposé une restitution bien trop courte.

La restitution en français est parfois brève et plusieurs candidats ont proposé une ouverture sur leur sport bien trop tôt. Il n'est certes pas obligatoire d'utiliser la totalité du temps imparti et il n'est pas non plus souhaitable de diluer un propos à cet effet, et certaines prestations de restitution peuvent être excellentes tout en étant assez courtes, néanmoins les candidats doivent s'efforcer de respecter les attendus de l'épreuve.

Certains candidats se contentent de faire une restitution linéaire sans aucune structuration ni faire ressortir les points clés du texte.

Il convient de rappeler que les candidats doivent s'efforcer d'utiliser un registre de langue correct même lorsqu'ils s'expriment en français.

Le niveau d'anglais de certains candidats ne leur permet pas de comprendre les questions du jury, même après répétitions et reformulations, ni de se faire comprendre aisément. Leur prestation en anglais est parfois desservie par une prononciation à améliorer, ce qui est sensible dès la phase de lecture. En outre, certaines réponses manquent d'analyse et sont superficielles voire erronées.

On peut aussi déplorer un manque de culture générale sportive chez certains candidats. Plusieurs d'entre eux ne sont pas capables d'expliquer l'histoire de leur sport ou encore ses règles.

Enfin, certains des candidats ont eu des difficultés à s'exprimer sur ce qu'ils souhaiteraient faire après l'obtention du concours sans être très vague « développer mon sport ». Ils ne sont pas parvenus à illustrer leurs réponses d'exemples concrets.

3.1.2.5 Conseils aux candidats

Il est indispensable que les candidats connaissent les modalités de l'épreuve avant l'examen proprement dit et n'oublent pas qu'il s'agit avant tout d'une épreuve orale. Il leur est donc vivement conseillé de lire les rapports du jury.

L'appréhension d'une langue étrangère relève d'une préparation à long terme, qui nécessite le recours à tous supports écrits et oraux existant dans notre environnement : articles de presse généralistes, littérature sportive spécialisée, émissions de radio, internet, comptes rendus de manifestations sportives à la BBC etc. On ne peut que les encourager à regarder films et séries avec sous-titres en anglais ou en français en fonction des effets souhaités : avec sous-titres en anglais pour faire une meilleure discrimination auditive et améliorer leur niveau

de compréhension de l'anglais parlé, ou avec sous-titres en français pour vérifier notamment le sens de certains termes et de ce fait augmenter leur bagage lexical. Les opportunités sont multiples, et il serait judicieux de s'enregistrer pour corriger (ou se faire corriger) l'intonation et la prononciation.

Il est souhaitable que les candidats aient une approche historique de leur sport, pour illustrer leurs réponses. En connaître

Il serait également judicieux de se renseigner sur les actualités sportives de la semaine, du semestre et des mois à venir, en lisant par exemple des articles de presse étrangère.

Il faudrait également que les candidats :

- N'oublient pas de réviser l'histoire de leur sport et du sport en général (événements marquants) ;
- Connaissent le vocabulaire (équipement et règles), c'est bien évidemment essentiel.
- Travaillent la prononciation des chiffres (pour la lecture d'un segment de texte par exemple) ;
- Revoient l'utilisation de certains temps, notamment l'opposition prétérit/présent perfect, mais aussi le conditionnel et les modaux (might, must) ainsi que la formulation de la forme négative.

Les candidats évitent, lors de la restitution du texte en français, de mentionner ce qu'ils n'ont pas compris (« je n'ai pas compris ce terme » ou « what does ...mean ? »). Il n'est en effet pas attendu des candidats qu'ils connaissent le sens de tous les mots, mais qu'ils parviennent à construire du sens à partir des éléments qu'ils ont compris. Les candidats ne sont pas non plus censés demander au jury comment on dit tel ou tel mot en anglais. Ils sont censés trouver des stratégies de contournement afin d'exprimer leurs pensées. Enfin, le texte doit être vu comme un prétexte à discussion.

Il est nécessaire de prêter attention aux éléments suivants :

- Le débit : si le débit est trop lent, cela entrave la communication, et les éléments sur lesquels les examinateurs peuvent effectuer leur évaluation sont trop peu nombreux. À l'inverse, un débit trop rapide peut aussi avoir un effet négatif sur la communication
- Les tics de langue
- À la formulation en français

Le niveau de français utilisé doit correspondre aux exigences d'un concours. Les questions sont une invitation à converser en anglais. Il n'y a pas forcément UNE seule bonne réponse, cependant la réponse doit être construite, développée et argumentée. Enfin, il est attendu des candidats qu'ils aient effectué une réflexion personnelle quant à leur parcours professionnel, leur motivation et leur souhait d'évolution professionnelle

3.1.2.6 Conseils aux formateurs

À l'instar des années précédentes, il est recommandé aux formateurs de :

- Utiliser des articles de presse récents (moins de six mois) pour la préparation.
- Orienter davantage le travail sur des documents audio et perfectionner l'expression orale des candidats ;
- Mettre les candidats en situation, les enregistrer pour une autocritique, par exemple ;
- Veiller à ce qu'ils aient des connaissances qui leur permettent de parler de leur discipline, tant sur le plan technique que culturel ;
- Rappeler aux candidats l'importance des qualités oratoires : outre leur niveau d'anglais, c'est également leur capacité à capter l'attention, à faire passer un message ou encore à convaincre qui est évaluée.

Les éléments ci-dessous reprennent les fautes les plus fréquentes commises par les candidats :

- Mauvais découpage de la chaîne de mots lors de la lecture ;
- Non maîtrise de la lecture des chiffres ;
- Prononciation sh vs ch, oubli de prononciation du « h » et, a contrario, insertion erronée d'un « h », prononciation du « th »

- Oubli de l'auxiliaire à la forme négative ;
- Erreurs dans l'expression du but, dans la construction de phrases avec since et for
- Erreurs relatives à certaines formes de pluriel (child/children) ;

3.1.3. Notes obtenues par les candidats à l'épreuve 1

Epreuve 1	Général	CAS		CTS	SHN
		Interne	Externe		
Nb de candidats	90	7	41	29	13
Nb de notes <10	28	4	14	6	4
Nb de notes >10	62	3	27	23	9
Moyenne	11,32	7,86	11,12	12,05	12,15
Médiane	12	7	12	13	14
Note Maximale	19	15	19	19	18
Note Minimale	3	3	3	4	6
Ecart type	4,08	4,12	3,81	4,17	4,08

3.2. L'épreuve d'admission n° 2 : l'entretien avec le jury

3.2.1. Conditions d'organisation de l'épreuve et fonctionnement du jury

Les conditions de déroulement de l'épreuve sont similaires aux années précédentes et globalement satisfaisantes. Cela étant, le nombre important de candidats en simultané peut avoir un effet sur le niveau sonore dans la salle dans laquelle se déroule les entretiens, à l'exception du concours réservé aux SHN.

Chaque candidat est évalué par trois membres du jury, aux profils différents. Cette diversité de profils des membres composant chaque triplète (lieu d'exercice, corps, genre) assure des jugements croisés et complémentaires pour effectuer l'évaluation des prestations. Les outils d'évaluation partagés, issus des sessions précédentes, sont considérés comme toujours opérationnels pour assurer harmonisation entre triplètes et traitement équitable des candidats.

La transmission aux membres du jury des dossiers en amont de l'épreuve par les services de la DGRH en charge du concours permet une organisation du travail cohérente et de qualité. Les enchaînements et la planification des interrogations permettent la discussion entre les membres de chaque triplète afin d'évaluer les prestations, de les hiérarchiser les uns par rapport aux autres, et de préparer l'entretien suivant. Les candidats ne sont pas autorisés à venir avec le moindre document. Les dossiers étant disponibles uniquement sous format dématérialisé, aucun exemplaire papier n'a été proposé aux candidats par le jury.

Il est important de rappeler que le rapport écrit n'est pas noté. Il doit néanmoins être conforme au niveau du concours. En outre, un dossier de qualité est souvent propice à un questionnement plus à même de révéler le niveau du candidat.

Les candidats CTS d'une même discipline ainsi que le concours CAS interne, ont été évalués par une seule et même triplète pour assurer la hiérarchisation des prestations. Les candidats du concours CAS externe ont été répartis sur quatre triplètes.

Pour le concours réservé aux sportifs de haut-niveau, le jury de l'épreuve était composé d'une seule triplète d'examineurs.

Les outils d'évaluation sont identiques pour tous les concours.

3.2.2. Appréciations et remarques relatives à la prestation des candidats en référence avec les différents critères retenus dans la grille d'évaluation

3.2.2.1 Compréhension du sujet et/ou des questions posées par le jury

Les candidats montrent, dans l'ensemble, une bonne compréhension des questions posées par le jury, ainsi que des attendus et du déroulé de l'épreuve. Aucune difficulté majeure n'a été relevée à ce niveau.

Cependant, il arrive que certaines questions nécessitent d'être reformulées ou abordées par étapes pour en clarifier le sens. Les candidats qui sollicitent cette aide sont souvent ceux qui rencontrent des difficultés plus larges dans l'épreuve, généralement liées à un manque de connaissances. À l'inverse, ceux qui ne demandent pas de reformulation disposent généralement des ressources nécessaires pour répondre de manière autonome.

Un autre point à noter est que certains candidats, bien qu'ayant une bonne maîtrise des modalités, peuvent être trop formatés dans leur approche (par exemple, en reformulant systématiquement), ce qui peut parfois limiter la spontanéité des échanges.

Enfin, le jury adopte une posture attentive et réactive : il n'hésite pas à reformuler les questions ou à adapter son discours pour s'assurer que chaque candidat puisse y répondre dans les meilleures conditions.

3.2.2.2 Réflexion – analyse

La qualité de la réflexion et de l'analyse présentée par les candidats révèle des disparités marquées, avec des niveaux allant de très insuffisants à excellents, selon les profils.

Pour une partie des candidats, le manque d'approfondissement est notable : les réponses restent souvent en surface, sans effort visible pour étayer les propos ou problématiser leur expérience. Certains peinent à mettre en lien leur parcours professionnel avec les missions spécifiques du métier de professeur de sport, et leur capacité à transposer leur analyse dans ce contexte est limitée. De plus, certains manquent de recul, se contentant d'une description de leur vécu sans véritable analyse critique.

Cependant, des candidats démontrent une capacité d'analyse réelle et une mise en perspective de leur expérience. Ceux qui se distinguent sont ceux qui parviennent à problématiser leur pratique, en illustrant leurs compétences par des exemples concrets et argumentés, plutôt que de les auto-proclamer. Leur présentation orale permet alors au jury d'évaluer la qualité de leur réflexion et leur aptitude à mobiliser leurs connaissances de manière pertinente. Certains se projettent dans l'exercice réel du métier sous toutes ses dimensions, ce qui témoigne d'une maîtrise des enjeux.

Un niveau général en progression est observé, avec plusieurs candidats atteignant d'excellentes notes. Cette amélioration s'explique notamment par une préparation renforcée pour certains, ainsi que par l'expérience professionnelle des candidats déjà en situation (CAS). En revanche, les CTS rencontrent parfois des difficultés à dépasser le technicisme de l'entraînement pour embrasser l'ensemble des missions d'un professeur de sport. Certains, notamment ceux ayant une longue expérience en tant que cadre fédéral, peinent à différencier leur positionnement actuel de celui d'un cadre technique d'État. Pourtant, cet exercice reste pertinent, car il permet d'évaluer leur capacité à analyser les fonctions et missions spécifiques au corps des professeurs de sport.

Enfin, il est rappelé que le dossier et l'exposé doivent servir de support pour analyser l'expérience et éviter une simple description. Le lien avec les futures missions de professeur de sport doit être construit progressivement tout au long de l'exposé, afin de démontrer une réflexion structurée et une capacité à mobiliser des compétences adaptées.

3.2.2.3 Niveau des connaissances

Le niveau de connaissances des candidats présente une grande hétérogénéité, allant d'un savoir très parcellaire à une maîtrise approfondie des dispositifs, selon les profils.

Pour une partie des candidats, les connaissances sont insuffisantes au regard du champ professionnel visé, avec un manque de références scientifiques, culturelles, réglementaires ou liées aux politiques publiques. Certains utilisent des termes à mauvais escient, ce qui révèle des lacunes dans leur compréhension. Les candidats les plus faibles affichent des connaissances fragmentées, souvent limitées à leur domaine de prédilection et peinent à appréhender globalement l'environnement professionnel dans lequel ils évolueront. Cette compréhension globale est pourtant primordiale pour réussir les mises en situation, où certains échouent faute d'identifier correctement le contexte professionnel.

À l'inverse, des candidats ont su se préparer efficacement et témoignent d'un bon niveau de connaissances, couvrant des champs variés : culture métier, partenaires, enjeux sociétaux, etc. Cependant, même parmi ces candidats, le niveau de connaissances réglementaires ou sur des notions essentielles reste parfois trop faible.

Les meilleurs candidats se distinguent par leur curiosité et leur proactivité : ils ont souvent rencontré des acteurs des services (SDJES, DRAJES) ou des établissements du ministère pour échanger sur les missions et leurs déclinaisons opérationnelles. Ils se tiennent également informés des dernières actualités concernant le ministère des Sports, ce qui leur permet de compenser d'éventuelles lacunes dans des mises en situation complexes. Leur compréhension de l'environnement professionnel et institutionnel leur permet de se valoriser pleinement.

Enfin, certains candidats révèlent une maîtrise insuffisante des connaissances attendues et un manque de curiosité, ce qui limite leur capacité à conclure l'épreuve de manière convaincante.

3.2.2.4 Forme de la prestation orale

La prestation orale des candidats révèle des qualités certaines, mais aussi des axes d'amélioration pour rendre l'expression plus fluide, naturelle et convaincante.

Une grande majorité des candidats maîtrise la méthodologie et le respect du timing pour leur exposé, démontrant une bonne préparation. Leur prestation est généralement structurée, et ils gèrent efficacement leur temps. Certains font même preuve d'originalité dans leur présentation, en proposant des expériences ou des angles différents de ceux figurant dans leur dossier.

Cependant, plusieurs points faibles persistent. Certains candidats adoptent une forme trop récitée, notamment lors des 15 premières minutes de l'exposé, ce qui nuit à la fluidité et à la compréhension de leur propos. Cette approche, souvent apprise par cœur, donne une impression de rigidité et de manque de naturel, créant une distance avec le jury. Elle peut également entraîner des moments de blanc sous l'effet du stress, car elle ne laisse pas de place à la spontanéité. Or, il est essentiel de rappeler qu'il s'agit d'un entretien oral, où la forme compte comme le fond : les tons monocordes et les attitudes trop passives doivent être évités pour capter l'attention et transmettre une image dynamique.

Les candidats les plus faibles ont tendance à livrer une prestation narrative, sans transfert clair des compétences acquises vers celles attendues d'un professeur de sport. Leur exposé, parfois trop formaté et impersonnel, ne permet pas toujours de cerner précisément leur parcours et leurs expériences. À l'inverse, les meilleurs candidats se distinguent par leur capacité à problématiser le lien entre leur vécu et les missions du professeur de sport, tout en enrichissant leur propos avec des éléments originaux ou complémentaires au dossier.

Enfin, bien que la préparation soit indéniable (plan identifié, gestion du temps), certains exposés manquent de complémentarité avec le dossier écrit. Il est donc encouragé de laisser plus de place à l'authenticité et au savoir-être, afin que le jury puisse pleinement apprécier la personnalité et les qualités humaines du candidat.

3.2.2.5 Appréciations générales

Le niveau global des candidats présente une hétérogénéité marquée, avec des prestations allant de très faibles à excellentes, selon leur capacité à répondre aux attentes spécifiques du métier de professeur de sport (PS).

D'un côté, des candidats affichent une posture adaptée et une expression orale correcte. Les meilleures prestations se distinguent par une capacité d'analyse, de conceptualisation et de projection dans les fonctions de PS. Ces candidats savent dépasser le simple récit de leur expérience pour en proposer une analyse critique, argumentée avec une mise en perspective avec les politiques publiques, les enjeux institutionnels et les responsabilités stratégiques attendues.

À l'inverse, les prestations les plus faibles restent essentiellement descriptives, avec une méconnaissance des missions et fonctions des PS, un manque de maîtrise des politiques publiques. Certains candidats citent des dispositifs sans en comprendre les objectifs, les modalités de mise en œuvre ou les impacts, ce qui révèle une compréhension superficielle de l'environnement professionnel. Leur capacité à adopter une posture adaptée à un futur cadre de la fonction publique est inégale, et leur niveau de connaissances réglementaires reste insuffisant.

Un autre point notable est que, malgré une préparation évidente (connaissance des contours méthodologiques de l'épreuve, intérêt pour les dispositifs du ministère), certains candidats ne s'approprient pas pleinement les attendus de l'épreuve. Leur compréhension globale de l'environnement (institutionnel, réglementaire, opérationnel) reste faible, et leur prestation trop standardisée, ce qui nuit à la qualité des échanges.

Enfin, trois profils types émergent :

1. Les meilleurs candidats démontrent comment leurs compétences acquises sont transférables aux métiers de PS, avec une bonne connaissance des missions, une capacité à se projeter dans le cadre réglementaire et institutionnel, et une présentation claire des déclinaisons opérationnelles.
2. Les candidats moyens listent leurs compétences sans toujours en prouver la transférabilité aux métiers de PS, ce qui limite leur force de conviction.
3. Les candidats les plus faibles restent descriptifs, avec un manque de recul et une incapacité à adopter une posture stratégique.

3.2.3. Conseils aux candidats et formateurs

3.2.3.1 Conseils aux candidats

Avoir une préparation rigoureuse, une réflexion critique et une posture professionnelle adaptée sont essentielles pour démontrer son aptitude à exercer les missions de professeur de sport.

Comprendre l'environnement et les attentes

- S'imprégner des missions : Rencontrer des PS (CAS, CTS, formateurs) dans leurs lieux d'exercice pour comprendre les réalités du métier (au-delà des dispositifs).
- Maîtriser l'institutionnel : Connaître les acteurs clés (DRAJES, SDJES, CREPS, fédérations, ANS, etc.) et leurs interactions.
- Étudier les politiques publiques : Approfondir les enjeux du sport, de la jeunesse et de l'engagement, ainsi que leurs évolutions récentes.
- Lire le rapport du jury : Indispensable pour cerner les attentes et éviter les erreurs de préparation.

Préparer un exposé percutant

- Structurer et compléter : L'exposé doit aller au-delà du dossier, avec un plan clair et des éléments originaux reflétant le parcours.
- Problématiser : Éviter le récit chronologique, analyser les expériences.
- Éviter les clichés

Adopter la bonne posture

- Posture de cadre de l'État : Intégrer neutralité, éthique, responsabilité et travail partenarial.

- Interagir avec le jury : Être actif, précis et argumenté, en mobilisant des références réglementaires ou professionnelles.
- S'entraîner à l'oral : Gérer le stress, être synthétique et naturel.

Développer une réflexion et rester informé

- Auto-évaluation : Identifier ses forces/faiblesses pour mieux se projeter dans le métier.
- Mises en situation : Montrer votre capacité à analyser, prioriser et mobiliser des ressources.
- Veille active : Suivre l'actualité du ministère et des politiques publiques.

3.2.3.2 Conseils aux formateurs

Une préparation combinant connaissances théoriques, mises en situation pratiques et travail sur l'oral, permettra aux candidats de réussir l'épreuve et de se projeter pleinement dans leurs futures fonctions.

Approfondir les connaissances

- Analyse réflexive : Aider les candidats à transformer leur expérience en objet d'analyse
- Politiques publiques : Approfondir les politiques sportives, de jeunesse, d'engagement, les priorités ministérielles, les évolutions institutionnelles et les enjeux territoriaux.
- Culture administrative : Renforcer la maîtrise des acteurs institutionnels, des compétences des partenaires, des responsabilités de l'État, des dispositifs nationaux et du cadre réglementaire.

Multiplier les mises en situation

- Simulations variées : Gestion de crise, conflits d'acteurs, violences dans le sport, sécurité des pratiquants, contrôle des établissements, accompagnement des politiques publiques, conduite de projets partenariaux.
- Fluidité et opérationnalité : Les candidats doivent aller au-delà de la méthodologie et proposer des solutions concrètes, adaptées au contexte professionnel.

Travailler l'oral

- Favoriser les mises en situation orales : Avec des jurys variés pour travailler la gestion du temps, l'argumentation, l'écoute, la reformulation, la qualité de l'interaction et la gestion du stress.
- Préparer à l'échange : L'épreuve doit être un moment d'échange pour évaluer les connaissances, les compétences et la capacité à se projeter dans les futures fonctions.
- Exposé oral : Encourager les candidats à mettre en avant leur personnalité avant la méthodologie. L'exposé doit être complémentaire au dossier et problématisé.

Découvrir le terrain

- Inciter les candidats à rencontrer des PS dans leurs lieux d'exercice.
- Balayer toutes les missions : Préparer les candidats à l'ensemble des métiers de PS (CAS, CTS, formateur) et à leurs déclinaisons opérationnelles.

3.2.4. Notes obtenues à l'épreuve 2

Épreuve d'entretien	Général	CAS		CTS	SHN
		Interne	Externe		
Nb de candidats	90	7	41	29	13
Nb de notes <10	35	4	14	13	4
Nb de notes >10	55	3	27	16	9
Moyenne	11,48	10,21	11,68	11,24	12,08
Médiane	11	8,50	11	11	12
Note Maximale	19,50	18	19,50	19	17
Note Minimale	3	7	5	3	7

Ecart type	3,92	3,95	3,85	4,32	3,37
------------	------	------	------	------	------

3.3. L'épreuve d'admission n° 3 : l'analyse d'une vidéo

3.3.1. Cadre réglementaire et conditions de l'épreuve

Cette épreuve met le candidat dans le rôle de l'entraîneur devant traiter une étude de cas dans la discipline sportive et la spécialité qu'il a choisies à l'inscription. Cette épreuve permet l'évaluation de ses connaissances dans la discipline (théoriques, scientifiques ou issues de son expérience) d'une part et de ses capacités à les mettre en œuvre pour traiter le problème qui lui est proposé d'autre part.

Le candidat tire au sort une fiche question parmi une proposition d'au moins 3 choix. À noter que sur chaque fiche tirée au sort, le candidat retrouve le texte officiel concernant l'épreuve ainsi que la durée et le coefficient de celle-ci.

Le temps imparti pour l'épreuve se divise ainsi : 25 minutes de préparation à la présentation orale, 20 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien avec le jury.

Le sujet tiré au sort est associé à une séquence vidéo dont la durée est comprise entre 30 secondes et 2 minutes.

Ce document vidéo présente une séquence d'épreuve de compétition d'un sportif ou d'un groupe de sportifs dont le niveau de pratique est au moins un niveau national. La séquence est filmée à vitesse normale et avec une qualité d'image permettant de faire des ralentis de bonne qualité. Les images retenues le sont dans un objectif d'exploitation pour une expertise technique devant répondre aux attendus du concours.

Le candidat peut utiliser un chronomètre, un fréquencesmètre, mais tout autre matériel ou document est interdit. Il a à sa disposition dans la salle d'interrogation, un tableau effaçable et des feutres avec lesquels il peut également dessiner sur l'écran effaçable du moniteur.

Cette épreuve se déroule avec le support d'un ordinateur fourni par le jury.

Le système de navigation dans l'image est très simple : le candidat clique avec la souris sur des icônes reprenant les fonctions du magnétoscope. Un temps et des informations concernant la manipulation de la machine sont proposés à chacun avant le démarrage de l'épreuve.

Par ailleurs, compte tenu de la technicité de l'épreuve, un informaticien est présent en permanence à proximité des candidats pour assurer le bon déroulement tant pendant la période de préparation que pour remédier à tout dysfonctionnement lors de la présentation orale devant les jurés.

Le libellé des sujets a été harmonisé pour faire ressortir systématiquement les attendus de l'épreuve : observer, analyser, proposer, justifier, tout en respectant le mode d'expression et le vocabulaire propres à chaque discipline. Le thème de l'analyse a été énoncé de manière précise : analyse gestuelle, analyse technique, ...

Les séquences vidéo proposées sont récentes (généralement moins de deux ans). Elles correspondent aux pratiques actuelles du haut niveau, tant sur les plans réglementaires que technico-tactiques.

3.3.2. Fonctionnement du jury

Chaque jury est composé de deux évaluateurs : un spécialiste de la discipline proposé au président du jury par la fédération sportive délégataire de la discipline choisie par le candidat et un interrogateur « généraliste » permanent.

Pour cette session le concours a mobilisé encore de nombreux spécialistes des fédérations, que le jury tient à remercier.

Le coordonnateur précise aux interrogateurs des fédérations les points clés et les attendus de l'épreuve ainsi que les modalités pratiques et déontologiques de conduite de l'entretien et de la pose de la note.

L'exposé du candidat reste centré sur la problématique posée par le sujet, mais tous les aspects liés à la réalisation de la performance sportive et aux connaissances qui s'y rattachent (techniques, biologiques, biomécaniques, psychologiques, ...) peuvent être explorés pendant les 30 minutes d'entretien.

L'interrogateur permanent s'appuie sur l'ouverture du questionnement vers les connaissances scientifiques, théoriques et méthodologiques de l'entraînement sans que le questionnement soit limitatif (les deux évaluateurs abordent les connaissances transversales et disciplinaires). Les évaluateurs chercheront à obtenir des réponses précises sans interprétation des réponses du candidat, l'évaluation portera uniquement sur ce qui aura été exprimé par celui-ci.

Chaque interrogateur permanent évalue plusieurs disciplines et spécialités.

L'interrogateur permanent est, par ailleurs, le garant du respect des règles du concours (règles de droit) et de l'égalité de traitement des candidats. À ce titre, il veille au bon déroulement de l'épreuve dans la plus grande confidentialité ainsi qu'à l'équité et à l'impartialité du jury dans le traitement et l'interrogation des candidats.

3.3.3. Attendus du jury

L'attribution des notes se fait sur les capacités du candidat :

- À observer, sélectionner, hiérarchiser les images significantes ;
- À poser un diagnostic et élaborer des objectifs à partir de son analyse ;
- À proposer des situations d'entraînement ;
- À justifier et argumenter ses réponses sur les plans théorique, scientifique ou en faisant appel à son expérience.
- À animer son exposé en justifiant les réponses ou propositions formulées.

Pour cette épreuve, la capacité à analyser les pratiques d'entraînement et de compétition du haut niveau est indispensable. Elle repose à la fois sur la maîtrise des savoirs pratiques liés à la discipline sportive et sur les connaissances théoriques et scientifiques qui permettent de comprendre les processus (physiologiques, biomécaniques, psychologiques...) qui justifient les comportements des sportifs et les pratiques d'entraînement et de compétitions utilisées.

L'expression orale est par ailleurs prise en compte, tant pour l'utilisation du vocabulaire spécifique à chaque spécialité, que pour l'aisance dans la communication et la capacité du candidat à animer son exposé, présenter et démontrer la pertinence de ses réponses lors de l'entretien.

Concernant les modalités d'évaluation, une grille permet de déterminer un profil relatif à la prestation de chaque candidat et, dans un second temps, de proposer une note. En effet, après l'entretien le spécialiste et l'interrogateur permanent remplissent chacun et de manière individuelle, la grille d'évaluation selon leurs appréciations. Une fiche « repère de notation » permet de mieux situer la prestation dans l'échelle des notes. Une note est alors portée par chacun avant d'être partagée, discutée et harmonisée.

Lorsque tous les candidats d'une même discipline ont été interrogés, une régulation générale est opérée, par l'interrogateur permanent et le spécialiste, afin que les notes définitives soient adoptées.

Une ultime régulation, s'il y a lieu, est ensuite effectuée pour l'ensemble des candidats du concours par le coordonnateur et les interrogateurs permanents dans un souci d'harmonisation et de respect de l'égalité de traitement entre les différentes disciplines et spécialités sportives.

La réflexion et l'analyse permettent de distinguer rapidement les candidats « solides » des candidats plus « fragiles ». La lecture de la séquence vidéo, et la capacité d'en extraire une analyse fine, qui s'appuie sur les facteurs « discrets » de la performance, n'est pas acquise pour tous.

Trois types de « faiblesses » remarquées :

- Un niveau de connaissances théorique et scientifique insuffisant.
- Une capacité de « transposition didactique » souvent fragile, qui ne permet pas une déclinaison pragmatique et judicieuse, des éventuelles connaissances académiques et scientifiques, au regard des spécificités de la discipline.
- Une mauvaise connaissance de la discipline ou de la spécialité.

Des prestations de bonne qualité correspondent à des candidats capables :

- De sélectionner les informations significatives par rapport à sa connaissance de l'activité sportive concernée.
- D'organiser ces informations en différents ensembles, susceptibles de générer une hypothèse dominante et des hypothèses complémentaires, établir un diagnostic.
- En déduire une hiérarchisation des causes à traiter, des facteurs de la performance à développer pour une plus grande efficacité.
- De concevoir les situations, les formes d'entraînement susceptibles de faire évoluer les phénomènes observés.
- De justifier l'ensemble de son discours en s'appuyant sur des connaissances propres à son activité et/ou plus transversales.
- D'utiliser un vocabulaire spécifique et de l'explicitier.
- D'animer, justifier, argumenter, démontrer les arguments développés pour faire progresser.

Les candidats du concours du PS SHN 2026, témoignent encore d'un très bon niveau ; tant dans la préparation, que dans la présentation, et le partage des connaissances disciplinaires.

3.3.4. Conseils aux candidats et formateurs

3.3.4.1 Conseils aux candidats

Être capable de décliner de manière plus opérationnelle les « savoir-faire » et « connaissances », au travers d'un « savoir-être » adapté au public, et aux contraintes spécifiques qu'impliquent une pratique à haut niveau.

Pour tous les candidats, il est utile dans son introduction de reformuler la question ou présenter son champ d'analyse par un plan de son exposé. Expliciter la problématique induite par le sujet.

Identification et repérage : mise en évidence lors de l'observation de tous les éléments pertinents de la séquence au regard du problème rencontré. Ces éléments devront s'appuyer sur des repères objectivables grâce à l'analyse des images, qu'il s'agisse d'un problème technique, tactique, psychologique, etc.

Diagnostic : l'analyse du candidat l'amène à poser un diagnostic en référence aux savoirs fondamentaux de sa discipline, il en découle ensuite des remédiations. Propositions : Il s'agit de concevoir en application du diagnostic établi et des remédiations proposées, des situations ou des formes d'entraînement adaptées au public concerné. Elles devront être le plus précises possible quant à leur objectif et leur mise en œuvre.

L'entretien : le candidat doit montrer une réelle capacité d'écoute et d'ouverture. Ses réponses doivent être précises et justifiées par des connaissances théoriques ou pratiques. Tant dans l'approfondissement du sujet que dans un questionnement plus large, le candidat doit faire preuve de réactivité et d'adaptation.

La clarté du discours, la capacité à capter l'attention du jury, la capacité à conduire une démonstration doivent être recherchées.

Pour les candidats du concours réservé aux SHN : porter une attention particulière sur la manière d'incarner la posture d'entraîneur. Pourtant généralement bien préparés, ils peuvent rencontrer des difficultés pour passer du « statut » de sportif à celui d'entraîneur.

Les références scientifiques sont à travailler car leur maîtrise est une source significative de différenciation entre les candidats. Comprendre pourquoi et l'expliquer est nécessaire dans cette épreuve, il faut démontrer, justifier, argumenter.

3.3.4.2 Conseils aux formateurs

Veiller à la mise à jour des connaissances « techniques et scientifiques » qui puisse garantir une « boîte à outils » utile et adaptée à la singularité de la discipline, et permette aux candidats d'avoir une vision prospective de l'évolution de celle-ci.

L'analyse du projet de performance fédéral de la discipline, la connaissance des documents techniques ou scientifiques utilisés par les entraîneurs de haut niveau permettent au candidat d'inscrire ses propositions dans un contexte réaliste.

Il faut sensibiliser les candidats à la « transposition didactique » ; c'est à dire la déclinaison opérationnelle de leur analyse didactique, à travers la mise en place de situations d'apprentissage réalistes et adaptées aux publics dont ils ont la charge et la responsabilité dans le sujet tel qu'il est formulé.

Il est nécessaire de préparer les candidats à répondre aux questions pratiques relatives à l'entraînement ; Combien ? Pourquoi ? Que recherchez-vous ? Comment ? Que se passe-t-il ? Quelle évaluation ?

3.3.5. Notes obtenues par les candidats à l'épreuve 3

Epreuve de vidéo	CAS			CTS	SHN
	Général	Interne	Externe		
Nb de candidats	90	7	41	29	13
Nb de notes <10	25	6	15	3	1
Nb de notes >10	65	1	26	26	12
Moyenne	11,76	6,07	10,90	14,09	12,35
Médiane	12	5,50	11	14	12
Note Maximale	20	14	17	20	16
Note Minimale	2	2	5	6	8
Ecart type	3,93	3,68	3,42	3,40	2,65

4. Délibérations d'admission des concours

4.1. Concours réservé aux SHN

L'ensemble des candidats s'est présenté aux épreuves d'admission. Le jury salue le bon niveau général des candidats. L'épreuve d'entretien, et dans une moindre mesure l'anglais, s'avèrent très discriminants, tous les candidats à ce concours ayant de bonnes prestations à l'épreuve de vidéo.

Postes	Inscrits	Présents épreuves d'admissibilité	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis, liste principale	Inscrits, liste complémentaire
3	65	43	13	13	3	2

Le niveau du concours réservé aux sportifs de haut niveau reste élevé. Le niveau des candidats étaient également supérieurs à l'issue des épreuves d'admissibilité.

Plusieurs candidats admis au concours réservé SHN étaient également admissibles aux concours CAS ou CTS.

100% des candidats admis sur liste principale sont des femmes, alors que les femmes sont minoritaires sur l'ensemble des admis des concours.

4.2. Concours CAS interne

Postes	Inscrits	Présents épreuves d'admissibilité	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis liste principale	Inscrits, liste complémentaire
3	112	45	9	7	2	0

Le jury a fait le choix de pourvoir 2 postes sur les 3 ouverts au concours, le niveau général des candidats étant inférieur aux autres concours. En conséquence, aucun candidat n'est placé sur la liste complémentaire. La barre d'admission sur la liste principale est à 10,23.

Moins de 5% des candidats présents aux épreuves d'admissibilité sont admis sur liste principale, et moins de 30% des candidats présents aux épreuves d'admission sont admis sur liste principale.

Les 2 candidats admis sont des femmes.

4.3. Concours CAS externe

Postes	Inscrits	Présents épreuves d'admissibilité	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis liste principale	Inscrits, liste complémentaire
15	384	156	48	41	15	7

Le niveau des candidats est bon et le jury a fait le choix de placer 7 candidats en liste complémentaire. La barre de l'admission sur la liste principale est à 12,21 compte tenu du nombre de postes ouverts. Le dernier candidat inscrit sur la liste complémentaire à une note supérieure à 10.

Moins de 10% des candidats présents aux épreuves d'admissibilité sont admis sur liste principale, et un peu plus d'un tiers parmi ceux présents aux épreuves d'admission est admis sur liste principale.

4.4. Concours CTS

Postes	Inscrits	Présents épreuves d'admissibilité	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis liste principale	Inscrits, liste complémentaire
15	156	70	31	30	13	11

Sur les 15 postes ouverts au recrutement dans les 10 disciplines différentes, le jury a fait le choix de ne pourvoir que 13 postes, au regard du trop faible niveau des candidats dans le concours ouvert en tennis, aucun candidat n'ayant été déclaré admissible. Quel que soit le concours, le jury rappelle que le recrutement de professeurs de sports est un concours de recrutement de fonctionnaire de catégorie A et qu'être un bon voire très bon, technicien ne suffit pas à la réussite du concours.

La barre d'admission sur liste principale est en moyenne de 12,86 (minimale de 10,14, maximale à 15,93) ? ce qui reflète un bon niveau général de ces concours. Au regard de la qualité de certains candidats, le jury a placé 11 candidats sur liste complémentaire dans 7 disciplines différentes.

Sur les 13 candidats admis sur liste principale, seulement 3 sont des femmes.

Moins de 20% des candidats présents aux épreuves d'admissibilité sont admis sur liste principale. Mais 43% des candidats présents aux épreuves d'admission sont admis sur liste principale.

4.5. Conclusions générales des concours

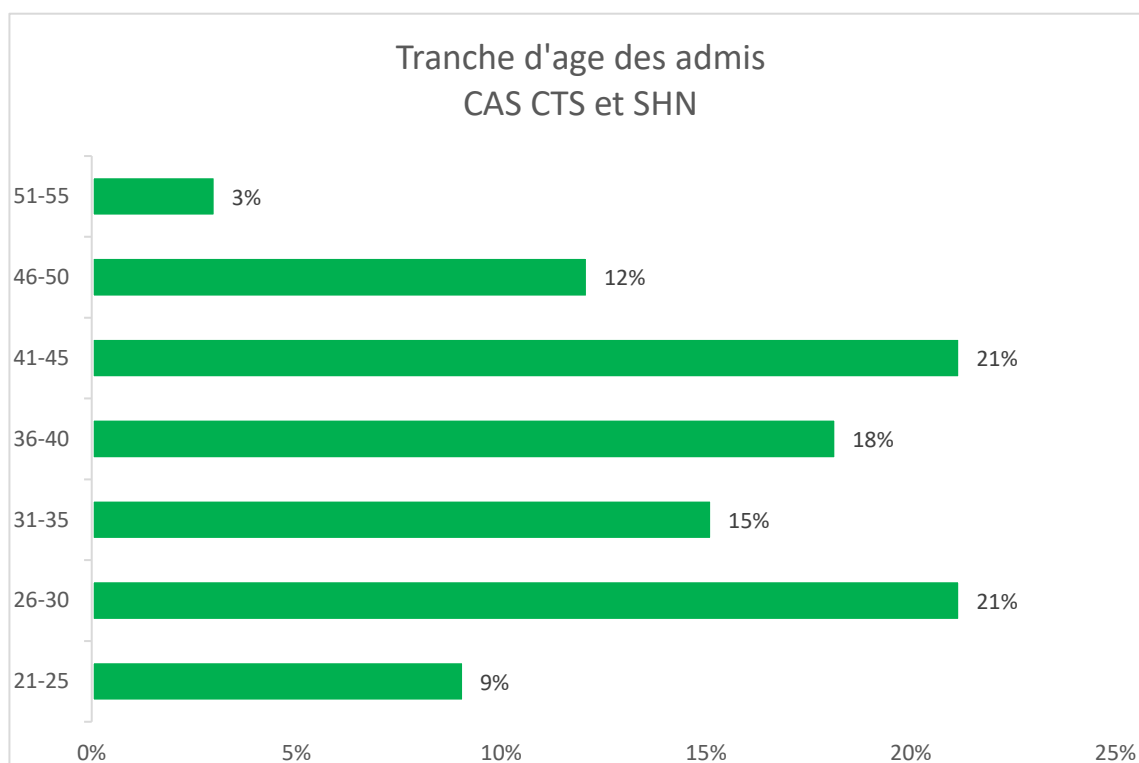
33 candidats ont été admis sur liste principale lors de cette session 2026, soit moins de 5% des inscrits aux concours, 10,5% des candidats présents lors des épreuves d'admissibilité et 36,2% des présents lors des

épreuves d'admission. L'édition 2026 des concours de recrutement de professeurs de sport a donc permis de pourvoir 33 postes sur les 36 ouverts, sans que le niveau général d'exigence soit abaissé par rapport aux sessions précédentes. Néanmoins l'attractivité de ces concours, de manière générale, mais en particulier du concours CAS interne doit continuer à être travaillée.

4.5.1. Profil des candidats recrutés

Les femmes représentent un peu plus d'un tiers des lauréats sur l'ensemble des concours, elles sont seulement 23% des admis aux concours CTS. Afin de tendre vers la parité, l'ensemble des acteurs sont invités à soutenir les candidates afin qu'elles soient plus nombreuses à s'inscrire et se préparer au mieux aux différentes épreuves. Les fédérations délégataires, ont en ce sens une grande responsabilité pour les concours ouverts dans leurs disciplines. Néanmoins, il est important de noter que les 2 lauréats du concours CAS interne, et les 3 du concours réservé aux SHN, sont des femmes.

La moyenne d'âge des lauréats de tous les concours est de 36 ans, avec un écart qui se sont réduits entre concours (32 à 37 ans). Le plus jeune a 24 ans, le senior 53 ans.



L'académie de Normandie est celle qui compte le plus de lauréats. Sur les 28 candidats recrutés sur les concours externes, CAS et CTS, 12 sont titulaires d'un diplôme universitaire en STAPS (12 d'une licence, 12 d'un Master) et 10 d'un diplôme professionnel relevant du Ministère chargé des sports (DESJEPS, BEES 2°)

4.5.2. Remerciements

Le bon déroulement des différentes épreuves est à mettre au crédit des femmes et des hommes qui ont manifesté leur professionnalisme et leur attachement aux concours, dont les modalités de mises en œuvre sont complexes. Leur disponibilité et leur efficacité ont permis aux candidats d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles pour satisfaire aux exigences des différentes épreuves.

Tous nos remerciements aux équipes de la DGRH, aux membres du jury et aux coordonnateurs des épreuves, correcteurs et interrogateurs, ainsi qu'aux spécialistes des fédérations, très nombreux à se mobiliser pour l'épreuve de vidéo, et enfin aux équipes du CREPS de Reims, très mobilisées pour l'organisation des épreuves d'admission.

4.5.3. Statistiques générales des concours depuis 2022

Année	Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis liste principale	Admis liste complémentaire
2022	Externe CAS	36	217	59	48	33	0
	Externe CTS	11	112	57	30	11	10
	Interne CAS	8	84	26	14	7	0
	SHN	5	41	20	11	5	3
	Total	60	454	162	103	56	13
2023	Externe CAS	45	296	93	75	45	0
	Externe CTS	20	235	93	56	18	25
	Interne CAS	9	124	42	23	9	1
	SHN	6	54	31	18	6	7
	Total	80	709	259	172	78	33
2024	Externe CAS	48	352	132*	83	48	5
	Externe CTS	11	117	46*	24	10	6
	Interne CAS	12	148	51	26	12	2
	SHN	3	49	29	12	3	1
	Total	74	666	258	145	73	14
2025	Externe CAS	25	261	117	62	25	9
	Externe CTS	17	170	68*	40	15	8
	Interne CAS	10	99	41	17	10	0
	SHN	6	53	30	17	6	1
	Total	58	583	117	136	56	18
2026	Externe CAS	15	384	156	48	15	7
	Externe CTS	15	156	70	31	13	10
	Interne CAS	3	112	45	9	2	0
	SHN	3	565	43	13	3	2
	Total	36	717	314	101	33	19

SG/DGRH
Sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement
Octobre 2026
www.education.gouv.fr